



Version 7

Date d'application 07/07/2023

Réf : MSTR-PPED-001

PROJET PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE

Centre Hospitalier BEZIERS :

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation d'Aides-Soignants
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

PROJET PEDAGOGIQUE- ANDRAGOGIQUE

IFMS
21 boulevard Kennedy
34500 BEZIERS
ifsi@ch-beziers.fr

Table des matières

Table des matières

PREAMBULE	4
1. HISTORIQUE.....	7
2. CONTEXTE.....	9
4. LES FINALITES DE LA FORMATION.....	17
5. LES VALEURS ET LES CONCEPTS	25
6. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANDRAGOGIQUE.....	30
6.1. INTENTIONS PEDAGOGIQUES PAR FORMATION	31
6.2. LA MISE EN ŒUVRE DE NOS INTENTIONS.....	33
6.3. LE ROLE DES ACTEURS DANS CETTE MISE EN ŒUVRE.....	45
7. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE RENTREE 2023.....	47
7.1. ORGANISATION DE L'ALTERNANCE	48
7.2. ORGANISATION DES EQUIPES.....	49
7.3. DEMARCHE QUALITE.....	49
7.4. ORGANISATION PRATIQUE RENTREE 2023-24.....	49
7.5. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS. REFERENCE DE STAGES	49
7.6. APPROCHE PEDAGOGIQUE.....	50
7.7. MISE EN ŒUVRE APP - ENSEIGNEMENT CLINIQUE - 2023.....	53

➤ **Annexes :**

Annexe I : Références législatives et réglementaires

Annexe II : Récapitulatif des lieux de stage

Annexe III : Déroulé de l'alternance cours stage

Annexe IV : Responsabilité d'UE/blocs

Annexe V : Calendrier prévisionnel des évaluations

Annexe VI : Organisation travail personnel guidé

PREAMBULE

Le projet pédagogique et andragogique de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) du Centre Hospitalier de Béziers, permet de clarifier l'ingénierie pédagogique de nos formations et les spécificités de notre institut.

Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) mise en place par :

- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux,
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités et fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'écriture de ce projet est le résultat d'un travail collectif, il formalise la cohérence pédagogique d'une équipe investie dans un processus de réussite pour accompagner l'apprenant dans son parcours de professionnalisation.

Il constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la formation.

Afin de conserver la cohérence pédagogique qui anime l'équipe, ce projet est réévalué chaque année au regard de la donne générationnelle, de l'évolution des pratiques professionnelles et des nouvelles méthodes pédagogiques impulsées lors de formations collectives.

Cette réactualisation s'inscrit dans une démarche qualité qui intègre des indicateurs issus de questionnaires de satisfaction des apprenants, de l'atteinte des objectifs et de réflexions collégiales.

L'IFMS est aujourd'hui certifié QUALIOPi ce qui conforte la culture qualité mise en œuvre au service des apprenants.

De plus l'institut de formation s'engage dans la recherche en lien avec l'évolution des sciences de l'éducation.

Accompagné d'un docteur en science de l'éducation, l'institut de formation a réalisé une recherche autour des pratiques professionnelles des formateurs. Cette démarche a plusieurs visées : améliorer nos pratiques, produire du savoir et participer à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Le cadre législatif et réglementaire

Ce projet pédagogique est conçu dans le respect des textes réglementaires régissant les formations et l'exercice professionnel de chacune des filières.

Les références législatives sont détaillées en Annexe I.

1/ Formation

1.1 . Accès à la formation et organisation des études :

L'accès à la formation et l'organisation des études sont régis par :

- Le Code de la Santé Publique et le Code de l'Education pour les étudiants en soins infirmiers.
- Le Code de la Santé Publique pour les élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture.

1.2 . Programme de formation :

Le programme de chacune des formations est défini par un arrêté qui lui est propre.

- IDE : Arrêté du 31 juillet 2009 modifié et Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020.
- AS : Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.
- AP : Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

2/Fonctionnement des instituts de formation

Le fonctionnement des instituts de formation est défini par le Code de la Santé Publique.

Il s'articule en trois parties :

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région
- Conditions de fonctionnement des instituts de formation
- Autorisations des instituts de formation

Il est précisé par un texte commun l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

3/Exercice de la profession

L'exercice des professions d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture est précisé dans le Code de la Santé Publique

4/Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal

Deux arrêtés viennent compléter l'exercice de la profession d'infirmier. Ils précisent la liste des dispositifs médicaux que l'infirmier est autorisé à prescrire et la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière.

Une approche pluridisciplinaire

Le projet pédagogique-andragogique de notre institut de formation a la particularité de s'articuler autour de trois formations professionnelles. L'équipe pédagogique a fait le choix de décliner un seul et même projet, signe du caractère fédérateur de ce dernier. Ainsi nous ne distinguerons pas les élèves des étudiants mais parlerons d'apprenants.

Le socle commun décrit dans ce document est un guide pour l'équipe pédagogique dans son ensemble. Les valeurs enseignées, les méthodes pédagogiques développées, sont autant d'éléments portés de façon collégiale.

Les approches qui y sont développées ont pour objectif de permettre à l'apprenant de se construire, de développer des compétences et d'appartenir à un corps professionnel.

Les formations Aide-Soignant (AS) et Auxiliaire de Puériculture (AP) sont mises en œuvre autour d'un nouveau référentiel de formation qui permet de développer les similitudes tout en gardant la spécificité de chacune d'elle.

Chaque formation est caractérisée par la mise en œuvre d'une approche et de méthodes pédagogiques favorisant l'émergence de la construction identitaire.

Quelques spécificités marquent notre projet pédagogique, comme :

- Une alternance organisée en regard de notre territoire : la politique d'organisation des stages intègre dans chaque parcours (étudiant infirmier) la possibilité de réaliser trois stages en soins de courte durée selon les disponibilités des terrains.
- La mise en œuvre de pratique simulée pour faire travailler les compétences en institut de formation est développée dans les unités d'enseignement (UE) ou modules ciblés par les référentiels de chaque formation.
- L'ouverture vers le monde : celle-ci est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux étudiants en soins infirmiers de réaliser un stage à l'étranger de préférence en 3^{ème} année et celui de projet professionnel. L'adhésion au programme européen Erasmus+ est un choix qui favorise les échanges et vise à soutenir la modernisation européenne et l'internationalisation dans l'enseignement supérieur.

Enfin, l'Institut de formation est engagé dans une démarche d'actualisation régulière des savoirs de l'ensemble de l'équipe pédagogique et une démarche qualité. Cette dynamique conduit à mettre en œuvre des méthodes toujours au plus proche des nouvelles technologies et des courants de pensée pédagogique contemporains. Il s'inscrit également dans la démarche d'égalité.

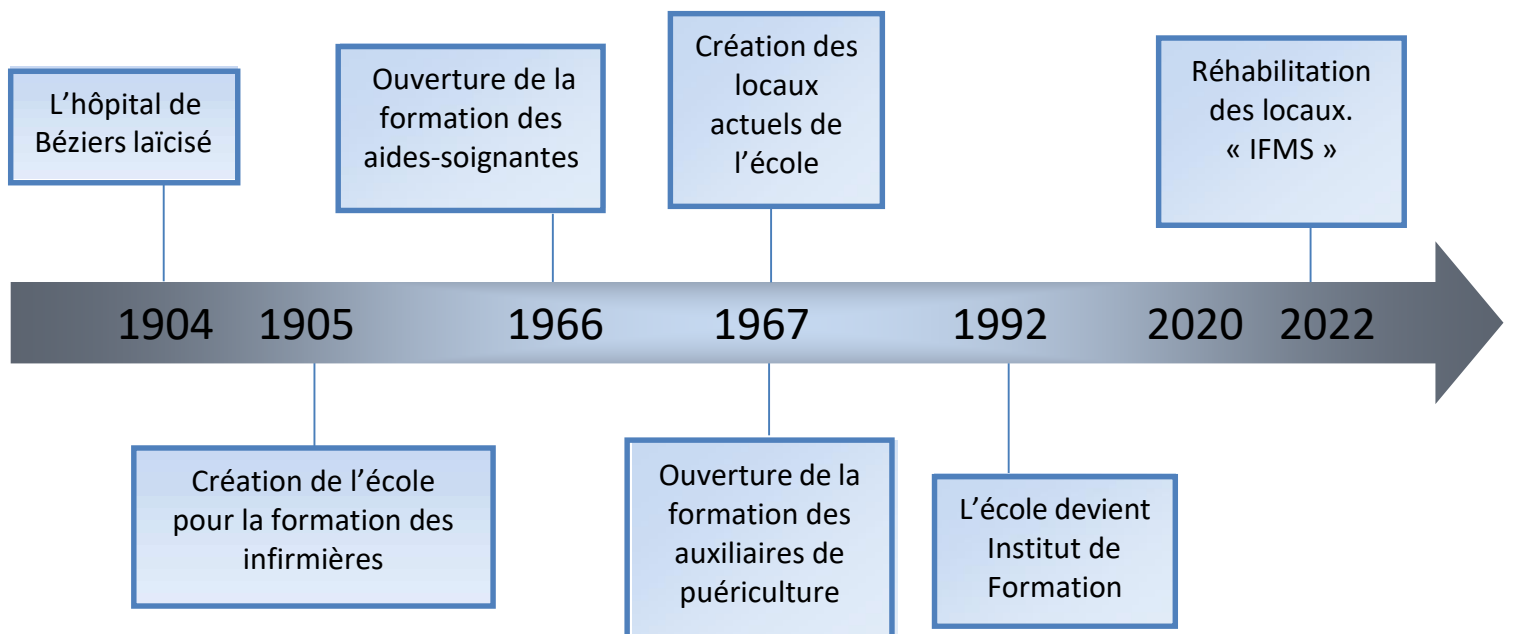
1. HISTORIQUE

De l'école d'infirmière

à

***L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé
(IFMS)***

***« Transmission et communication pour un métier qui ne cesse de se
renouveler »***



2. CONTEXTE

« S’inscrire dans une dynamique au plus proche des besoins de la population. »

« Accompagner la professionnalisation dans le contexte sanitaire et social contemporain »

Un contexte socio-économique et sanitaire

Le contexte **régional** :

La population de l'ouest héraultais est :

- Augmentée du fait de l'attraction forte de la région,
- Majorée de façon saisonnière,
- Vieillissante, entraînant avec elle des problématiques socio médicales,
- Avec un taux de précarité socio-économique supérieur à la moyenne nationale,
- Multiculturelle.

La politique régionale de santé découle de la politique de santé nationale, notamment autour de :

- La diminution du temps d'hospitalisation,
- Le développement de l'ambulatoire,
- L'hospitalisation et le maintien à domicile,
- Le développement des réseaux ville hôpital ...

Un contexte local

Le Centre Hospitalier de Béziers est :

- Engagé dans la mise en œuvre de la loi santé et du Projet Régional de Santé,
- Établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire Ouest Hérault (GHT),
- Organisme gestionnaire de l'institut de formation.

Le projet médical et de soins du GHT prévoit des organisations soignantes structurées autour de chemins cliniques avec :

- Une ouverture accrue vers les professionnels de santé libéraux et sociaux,
- Des démarches éducatives en lien avec les pathologies chroniques,
- L'intention de favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire concerné aux populations précaires et fragiles,
- L'intention d'éviter les ruptures de parcours de soins. (Au moyen de nouveaux modes d'exercice, de nouvelles pratiques, de nouvelles technologies qui seront développées).

L'institut de formation est :

- L'unique institut au sein de ce groupement,
- Financé par la Région,
- Contrôlé pédagogiquement par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- En lien avec la Direction Régionale De l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour la certification des apprenants,
- Certifié en lien avec le référentiel national qualité QUALIOPI
- En convention avec l'université de Montpellier.

Cela nous amène à développer chez le futur professionnel une posture qui lui permettra de construire des échanges interprofessionnels de qualité dans le cadre de la coopération et de la collaboration avec les différents acteurs de la santé.

Un contexte de formation



Evolution de la formation :

La réingénierie des formations a amené à les repenser dans une approche par compétences, développant l'alternance intégrative.

- Pour la FORMATION EN SOINS INFIRMIERS :

En 2009, la formation en soins infirmiers, en application des accords de Bologne, s'est inscrite dans le système LMD (licence-master-doctorat) avec obtention pour les étudiants en soins infirmiers du grade licence au terme de la formation.

Ce partenariat est formalisé par une convention tripartite entre l'Université Montpellier I, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) qui regroupe les 13 IFSI d'Occitanie Est et la Région Occitanie.

La formation s'articule entre des savoirs dits :

- Contributifs régis par un thésaurus universitaire identique pour tous les IFSI du GCS (Sciences humaines, sociales et droit les sciences biologiques et médicales et les méthodes de travail),
- Constitutifs dont l'ingénierie pédagogique appartient à chaque IFSI. (Sciences et techniques infirmières, intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière).

De plus, afin de favoriser la mobilité européenne, l'IFSI s'engage depuis plusieurs années dans le programme Erasmus+.

De même, au regard de l'évolution réglementaire, les étudiants en soins infirmiers réalisent le service sanitaire afin de s'initier aux enjeux de la prévention primaire.

- Pour les FORMATIONS D'AIDE-SOIGNANT, AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Ces formations s'articulent autour d'un référentiel d'activités et d'un référentiel de compétences métiers. La formation comprend un socle commun et un socle spécifique à chaque profession. Ce nouveau dispositif de formation permet une ~~richesse~~ ~~diversité~~ des parcours de formation (dispenses, cursus allégés, validation des Acquis de l'Expérience : VAE).



Profil de l'apprenant :

Le profil des étudiants et élèves se modifie du fait de l'évolution des modalités de recrutement (Parcoursup, formation professionnelle continue, admission directe selon l'expérience professionnelle...). Ces apprenants ont un nouveau rapport aux savoirs, avec une appétence pour les nouvelles technologies. Leur rapport au temps, à l'espace est différent, ils sont prêts à travailler sans fin si le projet les motive. Ils sont partie prenante de la vie de l'Institut en siégeant notamment à différentes instances. L'approche générationnelle est un élément pris en compte pour mettre en œuvre notre projet pédagogique. Le contexte sanitaire depuis le début de la pandémie de la COVID 19 a également impacté la réflexion pédagogique afin de répondre aux mieux aux besoins et aux attentes des différents acteurs. La pédagogie hybride a vu son apparition. Nous travaillons aujourd'hui à la faire vivre au service du processus d'autonomisation, de professionnalisation de l'apprenant.



Un institut au service d'une formation adaptée au 21^e siècle :

L'institut a été rénové pour permettre aux apprenants d'évoluer dans une structure correspondant au mieux aux attentes et fonctionnement actuels :

- Des espaces de travail multipliés et accessibles à chacun
- Une salle informatique ouverte aux apprenants
- Un centre de documentation ouvert en continu jouxtant des salles d'études
- Des configurations de salles et du mobilier permettant une modulation de la configuration afin de faciliter l'interaction, la construction collective
- Des amphis et des espaces équipés d'écrans connectés
- Un espace de simulation à l'image d'un service de soins avec des espaces d'observations
- Des espaces de repos, de convivialité
- Des espaces regroupés ou individuels pour les professionnels afin de garantir confidentialité lors des temps d'accompagnement

L'institut est pensé par les professionnels de l'institut pour répondre aux exigences de formation.

3. L'INSTITUT DE FORMATION, LES FORMATIONS, SES MISSIONS

« Former, Accompagner pour Diplômer »

« Le plus grand défi de l'accompagnement consiste à instaurer auprès des apprenants et des concepteurs, des transformations, productrices de sens... ».

P. ROQUET

Les missions générales de l'institut de formation

L'institut de formation est une structure de formation sanitaire du secteur public, administré par le centre hospitalier de Béziers dont les missions sont :



La formation initiale des infirmiers, aide soignants et auxiliaires de puériculture

A la rentrée 2022, il a une capacité d'accueil de :

- 110 étudiants en soins infirmiers
- 55 élèves aides-soignants
- 22 élèves auxiliaires de puériculture



La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi, avec notamment la formation aux métiers du grand âge, la formation au tutorat.



Le développement d'un fond documentaire avec des ressources accessibles aux apprenants, aux professionnels hospitaliers et aux intervenants.



La participation aux démarches de recherche en soins infirmiers.



La formation par la voie de l'apprentissage



La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation

La dernière mission n'est pas actuellement mise en œuvre sur l'IFMS de Béziers.

Pour répondre à ses missions, l'institut de formation dispose de moyens humains, matériels qu'il fait évoluer pour offrir un lieu de formation et des prestations répondant au plus près aux besoins des apprenants. La réhabilitation des locaux avec la création d'un pôle de simulation en est une illustration.

Moyens humains

- o Le **personnel permanent** de l'institut de formation est composé de 32 professionnels :

1 EQUIPE DE DIRECTION
Directrice (DS)
Directrice adjointe(CSDS)

Responsable du fonctionnement général de l'institut de formation incluant la gestion administrative, financière et pédagogique

Responsable de la conception et mise en œuvre du projet pédagogique et de son application dans le respect du cadre réglementaire. Responsable du développement du travail transversal dans le domaine de la pédagogie sur toutes les formations

UNE EQUIPE DE 20 FORMATEURS :

FORMATION IDE, AS, AP

(Cadres de santé, infirmiers, puéricultrices, docteurs en sciences de l'Education)

Chargés de la formation théorique et clinique, et chargés de la mise en œuvre du dispositif de la formation clinique.

UNE EQUIPE ADMINISTRATIVE : 4 agents administratifs

Assurent l'accueil, la gestion administrative et pédagogique de l'institut de formation

UNE EQUIPE DOCUMENTALISTE : 1 documentaliste et 1 aide-documentaliste

Responsable de la gestion du fonds documentaire sur l'Institut de formation et sur le centre hospitalier.
Aide les formateurs et les apprenants dans leurs travaux de recherche.

UNE EQUIPE DE 4 AGENTS ENTRETIEN :

Chargés de l'entretien des locaux, participent à la gestion et à la maintenance du matériel pédagogique et à la sécurité des locaux

o **Les partenaires :**

De nombreux professionnels médicaux, paramédicaux, professeurs d'université, spécialistes en sciences humaines, en droit, en santé publique, etc. participent aux enseignements en présentiel ou par l'intermédiaire de supports numériques, webinaires.

Un partenariat avec de nombreux réseaux professionnels, associations et autres... est mobilisé tout au long de la formation.

Un large éventail de terrains de stage intra ou extra hospitaliers est proposé aux apprenants.

Moyens matériels

L'institut de formation s'organise autour de différents espaces rénovés :

- o Un espace administratif (communication, sélection, scolarité, financier, direction)
- o Un espace documentation
- o Un espace formateur
- o Un espace enseignement (salle de cours, salles de travaux dirigés (TD), amphithéâtres)
- o Un espace simulation
- o Des espaces étudiant

Il est entouré de grands jardins ombragés qui contribuent à la détente des apprenants lors des interours, de la pause repas.

L'institut de formation dispose de moyens informatiques, d'accès réseaux, d'une plateforme collaborative, des mannequins connectés permettant la mise en œuvre de pédagogies innovantes.

Les étudiants en soins infirmiers bénéficient d'une carte étudiant qui leur permet d'accéder à l'ensemble des prestations offertes par le CROUS et l'université de Montpellier 1.

Les élèves AS et AP bénéficient d'une carte IFMS qui leur permet d'accéder au service de documentation.

4. LES FINALITES DE LA FORMATION

« Accompagner l'apprenant dans son processus de professionnalisation au regard de son métier »

Selon R. WITTORSKI, D. CRISTOL, « la « professionnalisation » est un processus d'engagement volontaire pour développer ou renforcer une identité de métier. Cette identité est constituée des pratiques, comportements et valeurs du professionnel. Elle nécessite un accompagnement par des professionnels qui comprend la mise en place de moyens de développer une distanciation critique sur les pratiques, les compétences, les ressources, les représentations, la façon d'agir. Un dispositif réfléchi peut faciliter la construction de projets et trajectoires professionnels. »

De la pédagogie à l'andragogie....

L'andragogie

L'andragogie, ou les principes de l'éducation aux adultes, est une discipline apparue en 1833. En 1967, Knowles formalise six principes fondateurs de l'andragogie.

Ces principes questionnent la relation entre le formateur et l'apprenant, entre les apprenants eux-mêmes et la manière dont nous pouvons soutenir l'apprentissage.

Principe 1 : L'apprenant doit connaître les raisons pour lesquelles il devrait apprendre (Pourquoi? quoi? comment?).

Principe 2 : L'apprenant est participatif (autonome et autodidacte).

Principe 3 : L'apprentissage repose sur les expériences antérieures (ressources, modèles).

Principe 4 : L'apprenant doit être prêt à apprendre (en fonction de ses expériences de vie et de son développement).

Principe 5 : L'apprentissage doit avoir une orientation (contextualisé et centré sur un problème).

Principe 6 : L'apprenant doit être motivé à apprendre (valeur intrinsèque, gain personnel).

Le préalable à l'apprentissage : L'adulte doit savoir pourquoi il apprend, comment et ce qu'il apprend.

L'expérience : Son expérience augmente avec l'âge et devient un réservoir utilisable pour les apprentissages

La disposition à apprendre : La capacité d'apprentissage est de plus en plus orientée vers des tâches de développement de ses rôles

L'orientation à l'apprentissage : L'apprentissage est lié à sa problématique, ses situations problèmes. Le temps d'application n'est pas différé mais immédiat, il correspond à une demande.

La motivation : elle est (entre autres) interne à l'individu et participe fortement au processus d'apprentissage.

La professionnalisation

Cette professionnalisation constitue un enjeu identitaire fort pour les milieux de la formation. Cette évolution nous incite à rechercher et construire de nouveaux savoirs et de nouvelles approches en soins œuvrant pour une reconnaissance par les acteurs du monde professionnel de la santé tant en France qu'en Europe.

Selon les référentiels de formation conduisant aux diplômes d'Etat, la formation vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri- professionnalité.

Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'apprenant :

- Est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**,
- **Développe des ressources**, établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel,
- Apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant **sa capacité critique et de questionnement**,
- Développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

ETRE INFIRMIER C'EST :

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins
Concevoir et définir des projets de soins personnalisés, planifier des soins, les prodiguer et les évaluer, mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Le champ d'intervention est très large, les infirmiers interviennent principalement dans les secteurs de la santé mais aussi du social et de l'éducatif que ce soit dans le secteur public, privé ou libéral.

*ETRE AIDE SOIGNANT, AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
C'EST :*

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant/l'auxiliaire de puériculture est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant :

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

✚ Les soins courants dits «de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

✚ Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel
- Dispensés dans une unité à caractère sanitaire avec une prise en charge pluridisciplinaire
- Durant la phase aiguë d'un état de santé

Définitions des soins à réaliser par l'auxiliaire de puériculture :

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

✚ Les soins courants dits «de la vie quotidienne »

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

✚ Les soins aigus

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont :

Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel

- Dispensés dans une unité à caractère sanitaire avec une prise en charge pluridisciplinaire
- Durant la phase aiguë d'un état de santé

Les compétences

L'équipe pédagogique accompagne l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquière les compétences nécessaires à l'exercice professionnel en respectant le rythme de chacun.

Selon Guy Le BOTERF, la compétence professionnelle est la capacité d'une personne à savoir agir de manière pertinente en situation professionnelle.

« **La compétence est la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation** », selon JONNAERT.

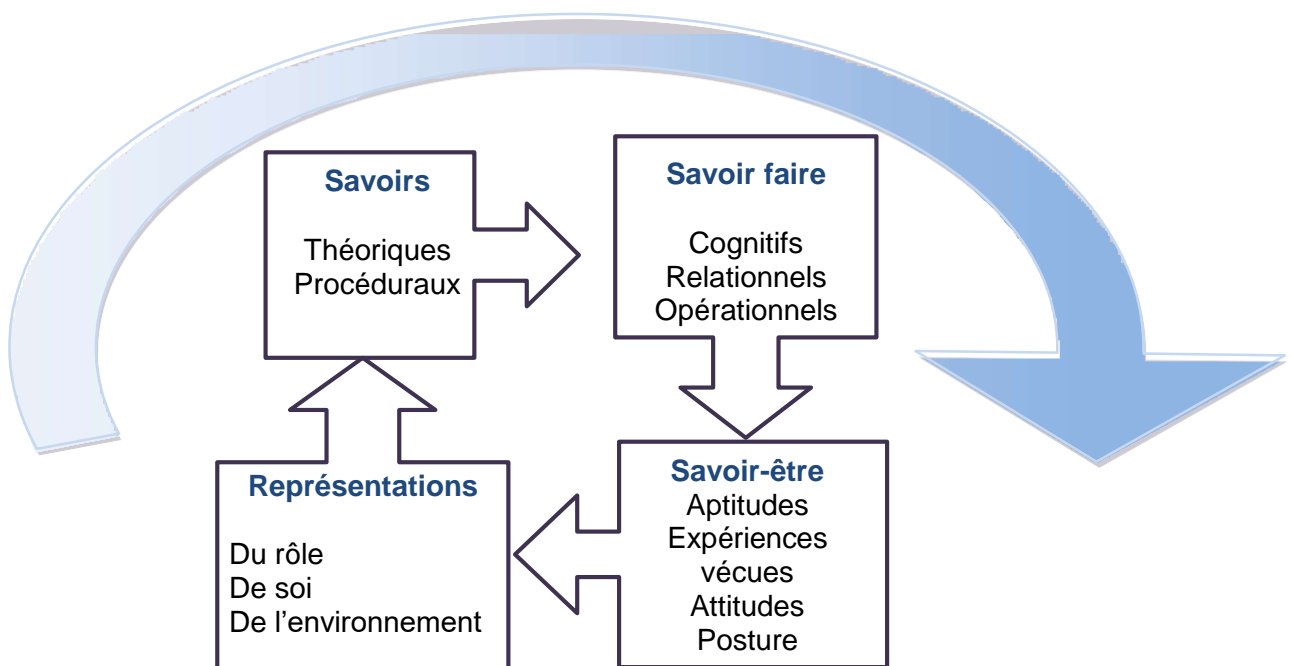
« SAVOIR AGIR EN SITUATION »

La notion de compétences professionnelles comporte donc les caractéristiques suivantes :

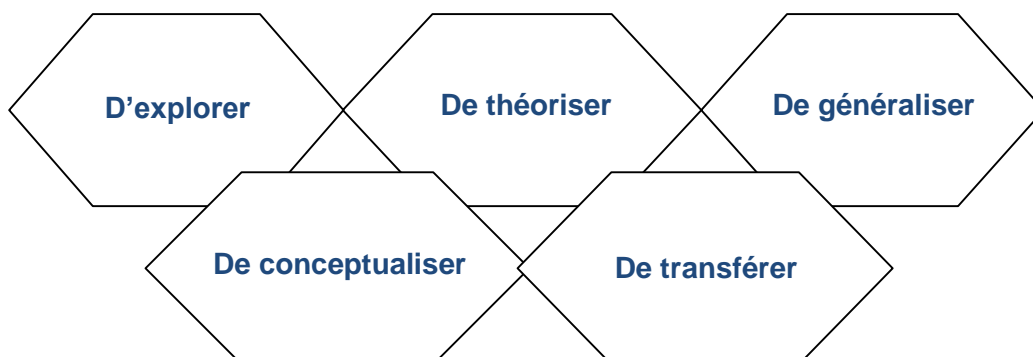
- La compétence est situationnelle,
- La compétence est forcément référée à une personne, elle est singulière. Chacun d'entre nous possède sa façon d'être compétent,
- Etre compétent implique de disposer de ressources et de s'être entraîné à les mobiliser.

Les **ressources de compétences**

Sont les différents types d'ingrédients, indispensables à l'élaboration et à la mise en œuvre de la compétence.



Dans la mesure où la compétence est par essence situationnelle, l'architecture pédagogique doit prendre la forme d'un parcours situationnel permettant aux apprenants :



Pour l'étudiant en soins infirmiers il s'agit d'acquérir les 10 compétences qui constituent le référentiel de compétences infirmières.

Cinq compétences dites cœur de métier infirmier

- C1** : Evaluer une situation clinique et élaborer un diagnostic dans le domaine infirmier
- C2** : Concevoir et conduire un projet de soins
- C3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- C4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostic et thérapeutique
- C5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences dites transverses

- C6** : communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- C7** : analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
- C8** : rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- C9** : organiser et coordonner les interventions soignantes
- C10** : informer et former des professionnels et des personnes en formation

Pour l'élève aide-soignant ou auxiliaire de puériculture, il s'agit d'acquérir 11 compétences réparties en 5 blocs de compétences dont 4 sont communs, qui constituent le référentiel de compétences AS/AP :

Aide-soignant

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de vie quotidienne et de sa vie sociale (BC1)

Auxiliaire de puériculture

Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale (BC1)

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (BC2)

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels, et des apprenants (BC3)

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (BC4)

Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (BC5)

5. LES VALEURS ET LES CONCEPTS

**« Partager un socle commun indispensable
à l'identité professionnelle »**

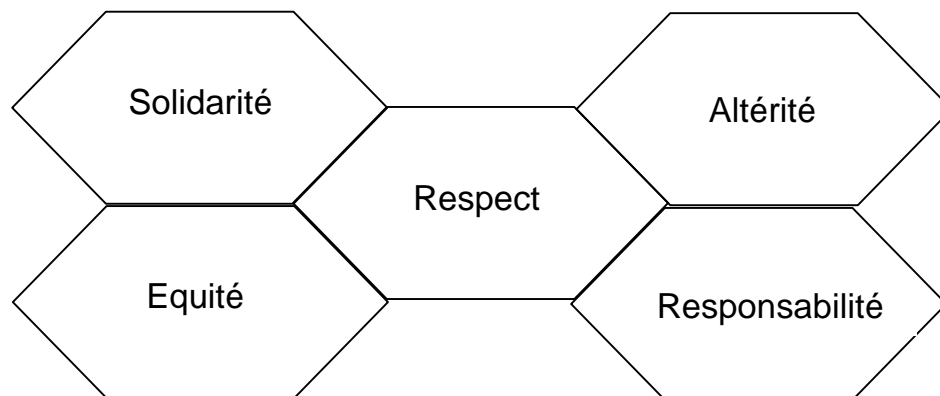
Les valeurs qui animent l'équipe

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain.

Elle s'appuie sur la singularité de l'apprenant et est fondée sur le respect et la confiance.

Cette philosophie fait appel à des valeurs définies en équipe.

Ainsi les valeurs qui sous-tendent, orientent et structurent le dispositif de formation sont les suivantes :



Le respect « est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît ». Respecter l'autre c'est reconnaître qu'il est un autre nous-même, considéré comme un égal en dépit du fait qu'il ne soit pas nous.

Le « respect de l'autre » est indissociable du « respect de soi » car l'être humain ne peut s'aliéner lui-même.

L'altérité amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi, à ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit. Valeur qui place l'homme et la femme tels qu'ils sont comme premier sujet de droit et qui privilégie le mélange des cultures comme source d'enrichissement. Cette valeur est indissociable de celle du respect.

La responsabilité « est l'obligation ou la nécessité de répondre de ses actions ou de celles des autres, de s'en porter garant devant les autorités, d'accepter de supporter les conséquences de ses actes ».

Elle comporte une double dimension personnelle et professionnelle.

C'est cette responsabilité qui invite l'infirmier, l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture à assurer consciencieusement les soins, à agir dans les limites de ses compétences et à assumer ses choix, dans l'intérêt du patient.

La solidarité : l'équipe pédagogique considère la solidarité comme une attitude qui cultive l'entraide mutuelle. La solidarité renvoie à la notion d'interdépendance et de coopération entre les individus.

L'équité : « est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun, sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. L'équité est sous-tendue par un principe de justice non écrit, antérieur aux lois et supérieur à celles-ci ». C'est une « juste mesure », un équilibre.

L'équipe fait le choix d'appuyer ses enseignements et son accompagnement sur des concepts fondamentaux professionnels et sur un modèle conceptuel basé sur l'exercice au raisonnement clinique et au développement de la pensée critique.

Les concepts sur lesquels s'appuie l'équipe



Les concepts fondamentaux du soin

L'homme est un être unique, qui a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant tout son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable.

La santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

La maladie est une altération de la santé se traduisant par une souffrance due à une inadaptation sociale, une rupture de l'équilibre physique et/ou psychique.

Le soin infirmier est une aide d'ordre relationnel et/ou technique nécessaire :

- Au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé de l'homme ;
- À l'adaptation à un nouvel état ;
- À l'apaisement de la souffrance ;
- À l'assistance en fin de vie.

Prendre soin :

Attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide.

« Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière ». Walter HESBEEN



Les concepts du raisonnement

Le concept de raisonnement clinique (faisant référence à Thérèse PSIUK Membre du groupe de rédaction du référentiel infirmier au titre d'infirmière experte en raisonnement clinique).

Ce concept central a pour finalité d'amener le futur professionnel à maîtriser la démarche clinique. Il a pour objet de développer chez l'apprenant sa capacité à se questionner afin de savoir agir en situation.

Les objectifs qui sous-tendent l'apprentissage sont d'amener l'apprenant à :

- Rendre son raisonnement explicite, donner du sens à la situation, la comprendre en explorant toutes les dimensions de celle-ci,
- Réussir à combiner les 4 attributs du raisonnement lors des situations réelles en stage pour devenir compétent (ou plus performant),
 - Pertinence des connaissances en science médicale et en sciences humaines
 - Maîtrise d'une relation d'aide counseling
 - Utilisation d'une méthodologie de raisonnement
 - Maîtrise des niveaux de jugement clinique

En effet, la mobilisation des connaissances tant médicales qu'en sciences humaines est un élément essentiel pour aborder une situation professionnelle. La capacité à développer une relation adaptée est essentielle. La capacité de raisonner avec méthode, de maîtriser le jugement clinique sont autant d'éléments indispensables à l'étudiant infirmier et aux élèves aides-soignants ou auxiliaire de puériculture dans une moindre mesure, pour agir efficacement en situation professionnelle.

- Donner du sens à l'acte de soin
- Développer le raisonnement collectif
- Comprendre que le raisonnement clinique s'intègre dans une démarche clinique qui permet l'élaboration d'un projet de soins personnalisé, et répond à une exigence de qualité de soins.

Ce concept est enrichi par des théories de soins :

La théorie de soins de Virginia HENDERSON (VH) se base avant tout sur l'observation des besoins fondamentaux de l'individu et des zones de dépendances consécutives à la maladie que présente la personne (ou un groupe d'individus).

Elle définit sa théorie comme : « nécessité impulsant une action pour satisfaire le besoin ou privation à une satisfaction, une frustration »

Le modèle conceptuel de Virginia HENDERSON met en évidence 3 notions importantes qui sont :

- La notion de besoin fondamental
- La notion de dépendance/indépendance
- La notion de « source de difficulté »

Cette théorie est développée de manière plus précise dans les formations AS et AP où l'élève doit apprendre à repérer, observer, analyser pour répondre aux besoins de la personne.

La théorie de Maslow met en évidence le fait que les motivations d'une personne résultent de l'insatisfaction de certains besoins.

Cette théorie est complémentaire et permet de faire réfléchir l'apprenant autour des ressources, des forces de la personne.

Ces besoins sont classés et hiérarchisés en cinq niveaux :



6. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ANDRAGOGIQUE

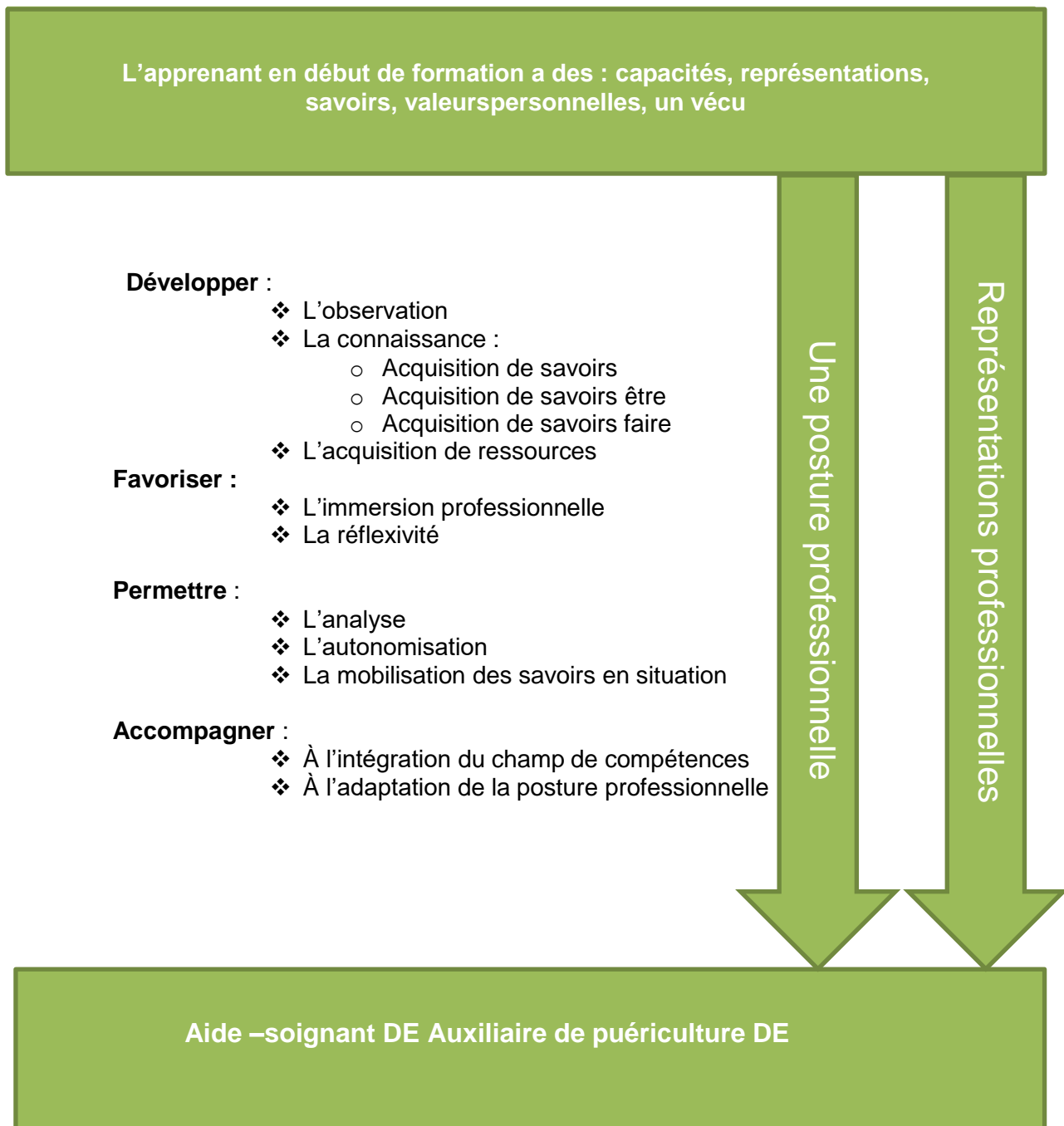
« Construire le parcours de l'apprenant »

Compte tenu de l'évolution sociétale, le fondement philosophique de cette formation pour adulte met en avant le bien-être en formation qui apparaît comme une priorité pour répondre ultérieurement aux préoccupations de qualité de vie au travail et favoriser les conditions d'un apprentissage efficace.

6.1. INTENTIONS PEDAGOGIQUES PAR FORMATION

L'équipe a posé des intentions, des objectifs pédagogiques qui sont le fil rouge des formations

 **Formation AS et AP : 11 mois pour devenir professionnel**





Formation IDE : Construction de l'identité professionnelle

L'apprenant en début de formation a des :
Capacités, représentations, savoirs, expériences, un vécu

1^{ere} ANNEE

Accompagner, guider vers :

- ❖ L'observation, le raisonnement, l'analyse

Faciliter :

- ❖ L'acquisition des ressources en situations simples

Faire émerger :

- ❖ Des capacités individuelles au service du collectif

Développer l'étonnement, le questionnement :

- ❖ Travail sur les représentations par l'immersion précoce

L'étudiant est en construction de ses représentations professionnelles, de ses acquis en compétences et en ressources de compétences

Posture Professionnelle

Autonomie professionnelle

Représentations professionnelles

2^{ere} ANNEE

Transmettre, faciliter pour :

- ❖ Accroître ses ressources

Créer les conditions nécessaires pour :

- ❖ Transférer ses savoirs
- ❖ Mobiliser ses ressources en situations complexes

Autonomiser pour :

- ❖ S'initier à la démarche projet

Favoriser le travail de groupe pour :

- ❖ Développer des compétences collectives

L'émergence de l'identité professionnelle chez l'étudiant : Ressources ancrées, acquisition des compétences à finaliser

3^{ere} ANNEE

Accompagner à l'analyse, à l'intégration de la démarche professionnelle

- ❖ Initier un travail de recherche
- ❖ Analyser sa prise de décision en situations complexes
- ❖ Mettre en œuvre une démarche qualité

Infirmier Diplômé d'Etat

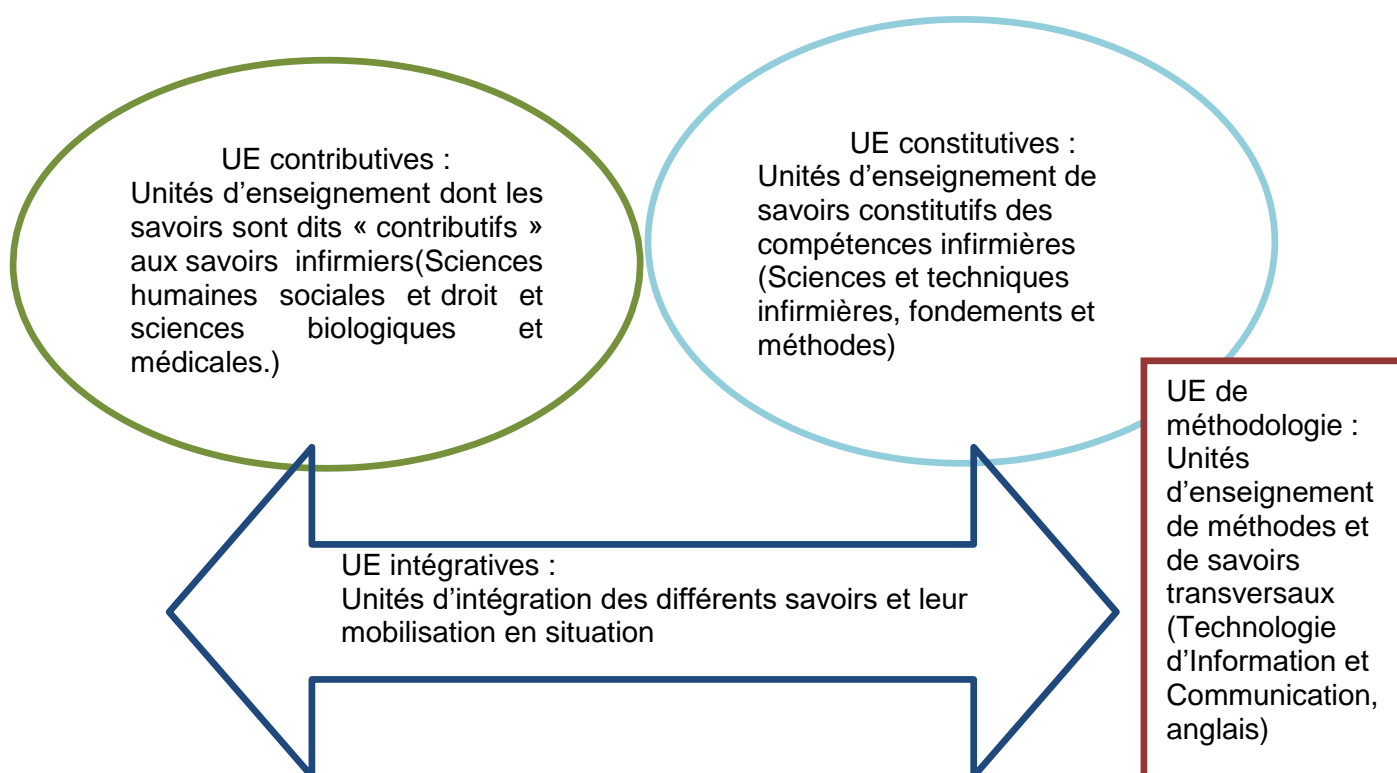
6.2. LA MISE EN ŒUVRE DE NOS INTENTIONS

Développer des savoirs et des compétences

Il s'agit de construire des savoirs professionnels.

o Le référentiel infirmier :

Le programme de formation infirmière décline les apprentissages en unités d'enseignement (UE) contributives, constitutives, intégratives et méthodologiques.

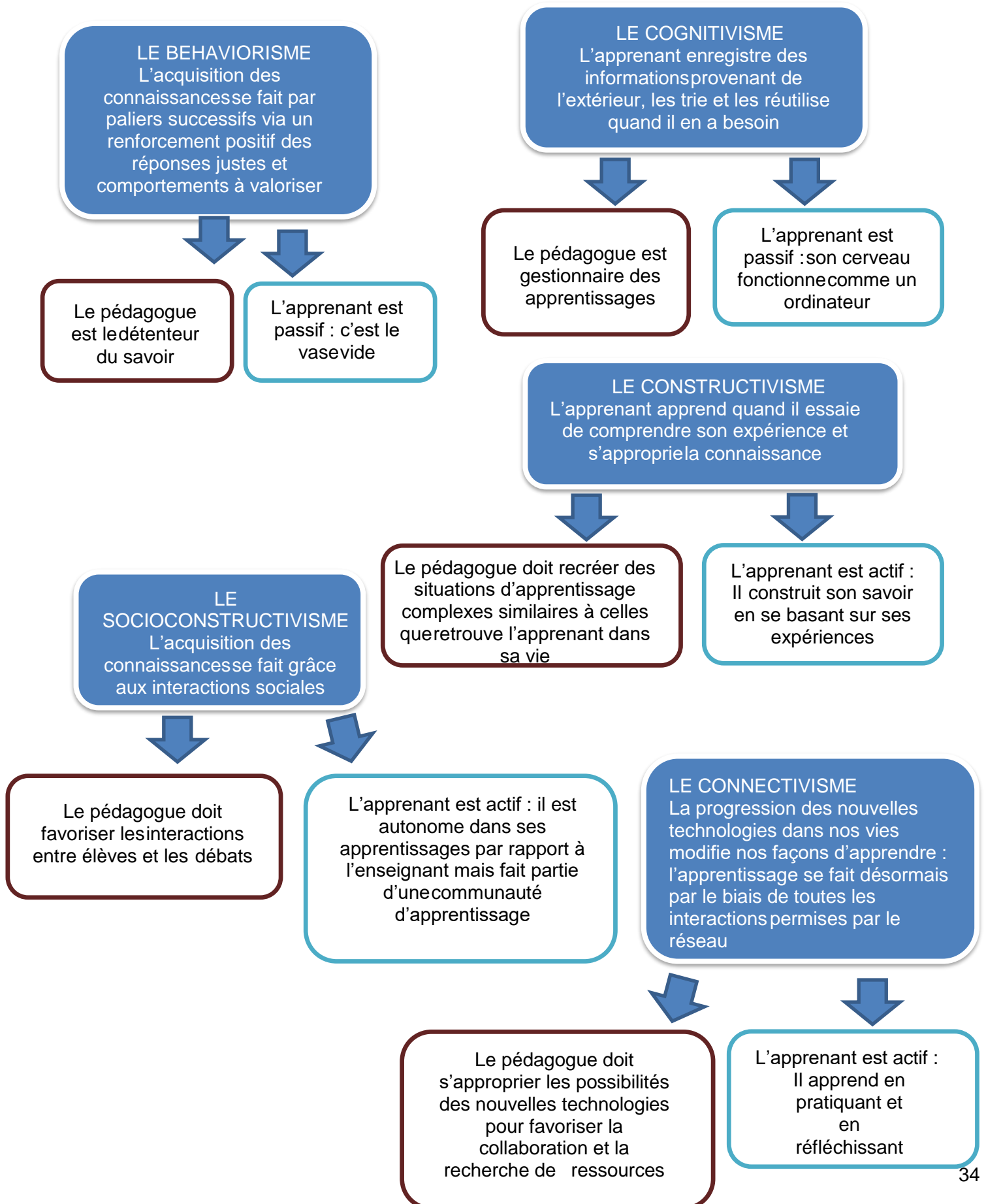


o Le référentiel aide-soignant / auxiliaire de puériculture.

Pour la section AS et AP l'enseignement est découpé en 10 modules qui se déclinent en savoirs théoriques, procéduraux et savoirs pratiques au regard des 5 blocs de compétence et 11 compétences attendues. (Comme énoncé aux pages 22 et 29)

S'appuyer sur des théories de l'apprentissage

Les théories de l'apprentissage mises en œuvre :



Mettre en œuvre des méthodes

Les méthodes développées afin de favoriser l'acquisition et la transférabilité des savoirs sont complémentaires.

Travaux Dirigés (TD) « MOBILISER, APPROFONDIR... »

En salle de cours
En groupes restreints, maximum
25 apprenants

En présence obligatoire
Des exercices pour
approfondir les
connaissances réalisation
d'exposés, analyse

Cours Magistraux (CM) « TRANSMETTRE »

En amphithéâtre ou salles de cours ou
distanciel
En grand groupe
Le contenu théorique
IDE : en lien avec le thésaurus et le
référentiel de formation, en présence
non obligatoire
AS/AP : en lien avec le référentiel de
formation en présence obligatoire
Les intervenants : universitaires
ou professionnels dans le
domaine sanitaire et social ou
formateur

Travaux Pratiques (TP) « S'EXERCER, MANIPULER.. »

En salles de laboratoire,
En groupes restreints
En présence obligatoire
Développer les habiletés
gestuelles, pratiques
Démonstration,
manipulations de matériels
de soins

L'analyse de pratique « ANALYSER, TRANSFERER »

Réalisée à l'institut de
formation ou sur le terrain
de stage pendant le stage,
par un formateur.
En groupes restreints de
5 à 6 apprenants
Afin de développer les
capacités de réflexivité et
d'analyse, à partir d'une
situation professionnelle
vécue en stage exposée
exploitée par le groupe

La mise en situation simulée

« AGIR, ANALYSER »
En salle de laboratoire
En groupe restreint 12 maximum
Deux types :
Procédurale mise en œuvre d'une
procédure ou technique
Situationnelle : situation problème
à résoudre, à partir d'un scénario
contextualisé

Enseignement clinique « ACCOMPAGNER EN SITUATION »

Réalisé, en individuel ou en
collectif sur le temps de
stage par un formateur
A partir d'une activité de
soin, le formateur amène
l'apprenant à expliciter son
raisonnement clinique

Travail Personnel Guidé (TPG)

« S'AUTOEVALUER, APPRENDRE, S'AUTONOMISER... »

Réalisé, en individuel et/ou
en groupe accompagné par
un cadre de santé
formateur.

APPROCHE CONNECTIVISTE

Cette approche, proposée par Siemens en 2005, est un courant pédagogique associé à l'ère du numérique qui complète les théories d'apprentissage déjà utilisées en institut de formation (socioconstructivisme...). Elle correspond aux besoins et attentes des apprenants actuels habitués aux nouveaux outils technologiques et évoluant dans un environnement riche en informations.

- Les grands principes du connectivisme :

Il s'agit d'une approche pédagogique particulièrement adaptée à la formation en ligne et aux nombreux outils informatiques. Par ce biais, l'apprentissage prend la forme d'un « processus de connexion englobant les connexions neuronales, les connexions entre les hommes, les ordinateurs et l'interconnexion entre les différents champs de savoirs » (Siemens-2005).

- La place de l'apprenant :

L'acquisition des connaissances est ici centrée sur les interconnexions, la gestion des flux et des supports d'informations qui jalonnent le parcours de l'apprenant.

Des outils internes hébergés sur la plateforme collaborative, favorisent l'utilisation des moyens actuels d'apprentissage (cours à disposition, questionnaires à choix multiples en ligne...). Ce qui permet de mettre en œuvre la pédagogie inversée (partir de ce qu'ont compris les apprenants et l'enrichir), d'accompagner les apprenants dans l'autoévaluation de leurs connaissances et d'avoir un accès aux informations relatives aux séquences de formation. L'utilisation d'outils de visioconférence type TEAMS permet le développement d'un accompagnement personnalisé ou de réalisation de travaux dirigés à distance.

- La place du formateur :

Dans cette approche, les formateurs mettent à jour leurs connaissances en matière de nouvelles technologies de façon régulière ce qui leur permet d'accompagner les apprenants dans la recherche de ressources professionnelles fiables et adaptées à la formation.

L'apprenant est donc le premier acteur de son apprentissage dont il construit le contexte et la stratégie (lieu, outils, temporalité, entre pair ou non...) dans le cadre des règles de fonctionnement et de régulation que lui propose le formateur ou l'institution. Cette approche favorise donc l'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités, la collaboration avec le formateur et sa réflexivité dans l'environnement actuel qui est techno pédagogique.

APPROCHE DISTANCIELLE

L'enseignement numérique distanciel est l'utilisation des nouvelles technologies numériques pour permettre l'apprentissage, en facilitant d'une part l'accès à des ressources et services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance.

Les scénarios pédagogiques associés à la formation en distanciel se construisent à partir de la gradation de plusieurs modalités telles que :

- Le niveau de présence : de présentiel à distanciel
- Le nombre d'apprenants : de l'individu isolé à la classe entière
- Le niveau d'encadrement ou de tutorat : de non tutoré à tutoré
- Le niveau d'autonomie : de synchrone à asynchrone
- Le recours à des ressources technologiques : de l'absence de médiatisation à la médiatisation complète
- Le mode transmission des connaissances : du transmissif à l'apprentissage actif.

Le recours au numérique peut être utilisé en présentiel et/ou en distanciel. Cela se concrétise par la mise en œuvre d'un espace numérique de travail : plateforme collaborative.

Cela permet :

- La création et le dépôt de documents numériques (cours, TP, exercices, rapports de projet) à la fois par les apprenants et les formateurs ;
- L'accès à des livres numériques, des supports linguistiques
- L'autoévaluation des acquis de connaissances en cours de formation ;
- L'évaluation de compétences par des examens dématérialisés...

La formation hybride est développée, amène un plus au dispositif de mise en œuvre pédagogique.

L'équipe pédagogique met en œuvre un enseignement hybride, « *organisation des activités pédagogiques qui s'effectuent à la fois en présentiel et en distanciel. Loin d'être une simple juxtaposition d'activités pédagogiques présentiels et à distance, l'hybridation est un continuum entre l'ensemble des enseignements proposés aux étudiants* » (1).

Plusieurs axes de formation :

- La mise en œuvre de l'enseignement à distance
- L'organisation et la réalisation des évaluations en distanciel et en présentiel
- L'accompagnement en stage
- Le suivi pédagogique.

Favoriser, développer la transférabilité des savoirs

➡ APPRENTISSAGE PAR SIMULATION

Au regard de la définition de la compétence, l'acquisition de celle-ci par l'apprenant s'effectue en partie sur l'apprentissage de « coordination de ressources ».

La simulation permettra cet apprentissage en mettant l'apprenant face à un problème de type professionnel, afin :

- D'apprendre à combiner,
- D'apporter des réponses personnalisées,
- D'en exploiter le processus de résolution (Travail réflexif)

Dès que l'apprenant est sollicité pour analyser, résoudre ou traiter une situation ou un problème de type professionnel, situé dans le champ virtuel (dans le cadre du « comme si »),

¹ Fiche 10 : Hybrider la formation dans un contexte contraint – Plan de continuité pédagogique

on peut parler de simulation. A ce titre, une étude de cas ou une pratique en laboratoire seront considérées comme des temps d'apprentissage et/ou d'évaluation en simulation.

Le choix est fait à l'institut de formation de mettre en œuvre l'apprentissage par pratiques simulées. Les méthodes découlent des intentions pédagogiques visées par la séquence.

Deux méthodes de pratiques innovantes sont à l'œuvre :

- Un dispositif pédagogique alliant la pratique simulée et l'évaluation progressive. L'apprenant a le choix de transformer les différents travaux dirigés proposés en autant de temps d'évaluation.
- Une pratique simulée centrée sur l'analyse de la pratique individuelle et collective. Par la mobilisation des ressources cognitives, expérientielle elle vise la mesure de la performance de prises de décisions groupales.

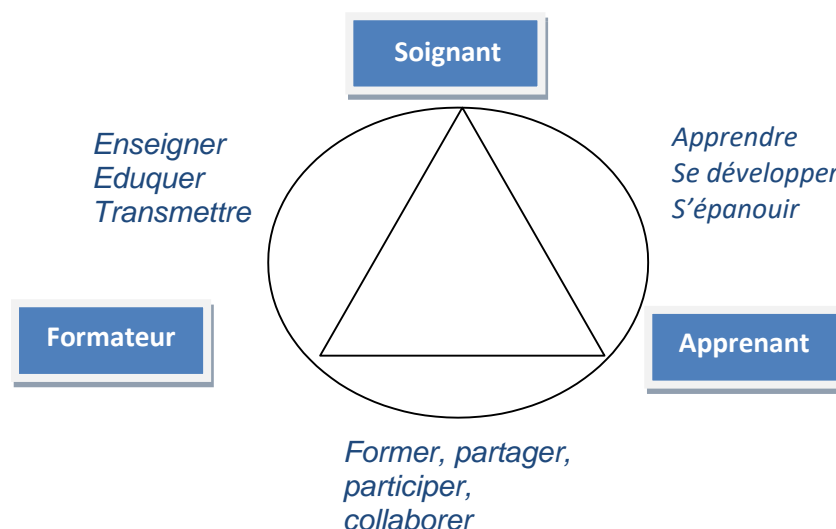
Accompagner l'apprenant dans son parcours de professionnalisation est, pour l'équipe de formateurs de l'institut de formation, développer une pédagogie de la réussite.

➡ APPRENTISSAGE PAR SITUATION PROBLÈME

La compétence (savoir agir) se met en œuvre au regard d'un ensemble de circonstances perçues comme des problèmes à résoudre. Le principe de l'apprentissage par situation problème consiste à élaborer des situations problèmes qui seront des leviers du développement de compétences. Une situation problème est donc une situation concrète décrivant à la fois le contexte le plus réel possible et la tâche face à laquelle l'apprenant est placé pour qu'il mette en œuvre les connaissances conceptuelles et procédurales nécessaires au développement et à la démonstration de sa compétence. L'acquisition des ressources (savoir et savoir-faire) constituant la compétence s'effectue donc en cherchant à résoudre la situation.

Conjuguer les deux leviers de la professionnalisation

➡ L'ALTERNANCE INTÉGRATIVE



L'équipe pédagogique a choisi de décliner l'alternance intégrative en fonction des finalités de chaque année de formation et en lien avec les projets d'enseignements. Cette alternance est questionnée et réajustée tous les ans.

Les apprentissages théoriques et pratiques s'effectuent aussi bien sur le lieu de stage que dans l'institut de formation. Le stage est le temps où l'apprenant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients. Il se forme en réalisant des activités de soins et en les analysant, accompagné des professionnels de terrain et des formateurs.

Ce dispositif doit permettre à l'apprenant :

- D'acquérir des connaissances
- D'acquérir une posture réflexive
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- De reconnaître ses émotions et de les gérer avec la distance professionnelle requise
- De mesurer son niveau d'acquisition dans chacune des compétences

Le parcours de professionnalisation de chaque apprenant est construit en début de formation et réajusté si besoin au regard de l'évolution de l'apprentissage partagé en équipe pédagogique.

Dans le semestre 6, un choix de stage est laissé à l'étudiant en soins infirmiers dans le cadre de son projet professionnel si son parcours d'apprentissage le permet.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, les différents acteurs collaborent :

- Deux formatrices coordinatrices clinique et de stage référentes **de 300 terrains de stages** dont les missions sont de :
 - Mettre en œuvre le dispositif de formation clinique en stage des apprenants
 - Contribuer à l'adaptation du parcours de stage des apprenants selon leur niveau d'apprentissage
 - S'assurer du caractère qualifiant des lieux de stage
 - Accompagner et former les équipes soignantes au service de la professionnalisation des apprenants
- Les formateurs référents de suivi pédagogique ou autre dont les missions sont de :
 - Préparer et accompagner l'apprenant dans l'exploitation des stages
 - Aider à l'analyse des situations d'apprentissage
 - Etablir un diagnostic, et proposer des aménagements face à des situations complexes
 - Former à l'enseignement clinique
 - Décrypter des situations d'apprentissage permettant la transférabilité des savoirs

- Les apprenants peuvent ainsi :
 - S'inscrire dans une démarche d'auto évaluation de leurs apprentissages
 - Analyser leur pratique
- Les professionnels du lieu de stage sont :
 - Le maître de stage responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage
 - Le tuteur responsable de l'accompagnement pédagogique sur le terrain
 - Le professionnel de proximité qui assure le suivi et la formation de l'apprenant

L'APPROCHE RÉFLEXIVE

L'équipe a introduit la démarche réflexive, issue du constructivisme, dans le projet d'analyse des pratiques professionnelles (APP) dont l'objectif est de faire évoluer les représentations de l'apprenant vers des représentations professionnelles (cf projet APP).

L'Analyse de Pratique Professionnelle est un processus mental et intellectuel visant, à partir de situations vécues, à réfléchir et à conceptualiser afin d'en tirer des enseignements permettant le transfert à d'autres situations.

Afin de susciter du conflit sociocognitif, le formateur référent de suivi pédagogique ou autre réalise une APP collective par semestre en groupe restreints d'apprenants.

A ce dispositif vient se rajouter une APP individuelle réalisée avec le tuteur durant le stage.

L'enjeu de l'APP est de donner à l'apprenant et au futur professionnel la possibilité de reconstruire sa compréhension des situations vécues ou de ses actions, de reconfigurer ses savoirs, pour permettre la prise en compte de la complexité de l'action et pour élargir le registre des réponses possibles.

C'est un processus au service de la professionnalisation.

Accompagner l'apprenant dans son parcours

DISPOSITIF DE SUIVI PÉDAGOGIQUE

Dès le début, et pour la durée de sa formation, un formateur référent de suivi pédagogique est attribué à chaque apprenant. Il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel (mise en œuvre du suivi pédagogique p.55).

Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui.

Afin de respecter la liberté individuelle du référent pédagogique et de l'apprenant, à la demande d'au moins l'un des deux, un changement argumenté de référent peut intervenir à tout moment, en accord avec l'équipe de direction de l'IFSI.

ENSEIGNEMENT CLINIQUE

L'enseignement clinique est un temps d'accompagnement personnalisé de l'apprenant sur son lieu de stage, visant l'acquisition des compétences nécessaires au futur exercice professionnel

Il est réalisé par les cadres formateurs d'année, lors de chaque stage et s'axe sur la compétence du semestre (mise en œuvre de l'enseignement clinique p.53).

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE (API)

Pour les élèves AS/AP, il s'agit de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation :

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes :
 - D'écriture/lecture/compréhension,
 - D'arithmétique,
 - De relations humaines,
 - D'organisation
 - D'outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes etnotamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel.

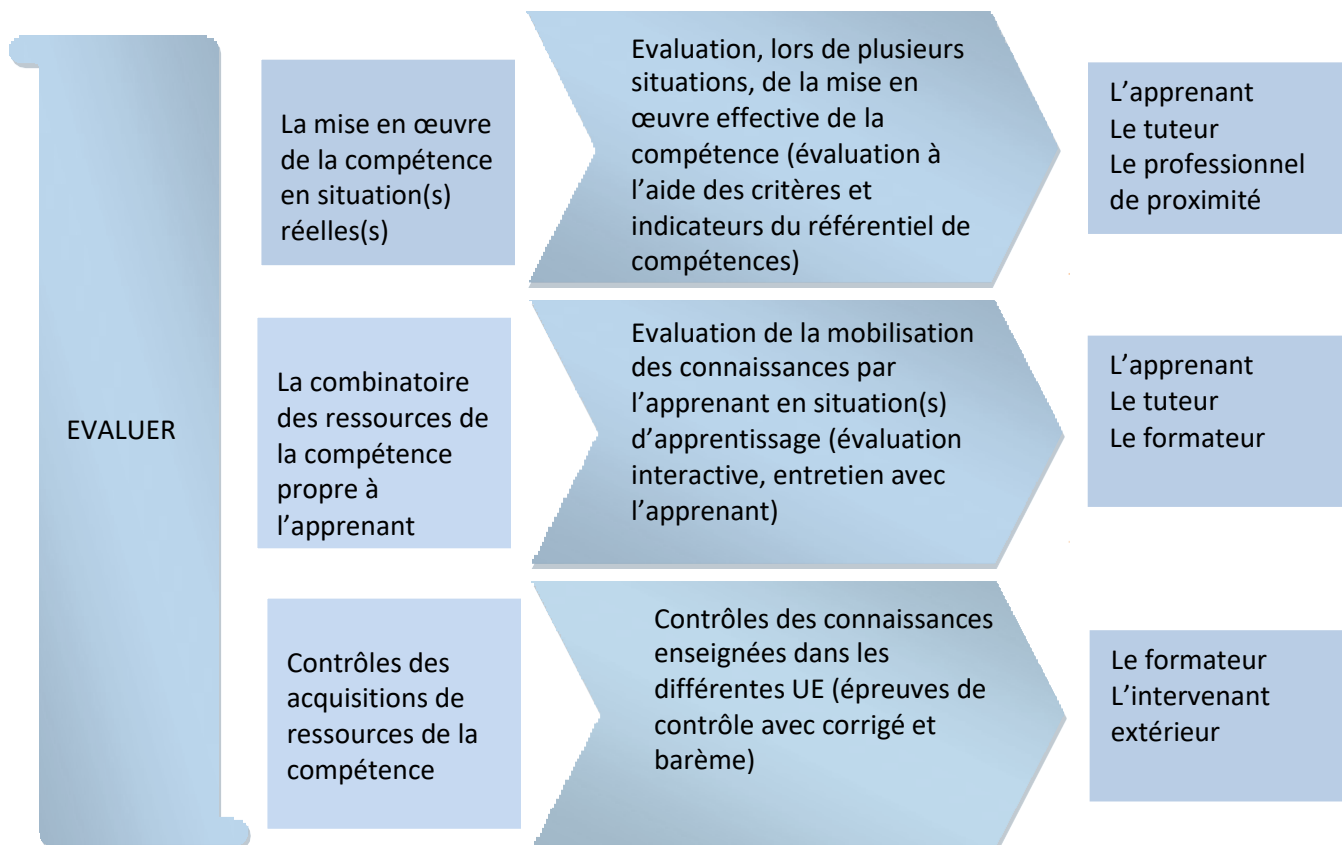
Aider à l'autoévaluation, évaluer

Dans une logique d'évaluation par compétence, évaluer ne consiste plus à mesurer la performance de l'apprenant à partir d'indicateurs comportementaux mais, à **établir avec l'évalué l'état de ses connaissances et de ses compétences.**

Le modèle coopératif d'évaluation des compétences :

- Consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Les critères d'évaluation concernent « l'agir », « le comprendre », « le transférer »
- Prépare les apprentissages ultérieurs, elle n'est pas la sanction des réalisations
- Est formatrice (ni normative, ni formative)
- Est l'explicitation par l'apprenant de ses processus décisionnels et opérationnels qui constitue le cœur de l'évaluation. L'auto-évaluation est centrale
- Accompagne les apprentissages. Les deux sont intégrés, des bilans réguliers jalonnent le parcours d'apprentissage.

Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle dans la formation.



Évaluation progressive

Un dispositif d'accompagnement spécifique individualisé est mis en place pour la validation de certaines unités d'enseignement (UE), modules. L'apprenant participe à plusieurs travaux dirigés (TD) en laboratoire potentiellement validant suivi d'un débriefing, ce qui lui permet d'identifier ses pistes de progression et de réajuster. A partir de son autoévaluation guidée et de celle du formateur, l'apprenant, dans cette co-construction de son parcours d'apprentissage, est acteur de sa réussite.

Initier à la recherche



RECHERCHE PROFESSIONNELLE

Le projet d'initiation à la démarche de recherche de l'institut de formation a comme finalité et orientation de développer :

- la posture de recherche
- la qualité des soins par la distanciation et l'analyse des pratiques
- le positionnement professionnel

Le Travail de Fin d'Etude (TFE) est réalisé à partir du semestre 5. La demande est faite aux étudiants en soins infirmiers de travailler en groupe de 2 à 4 et de prendre comme point de départ un phénomène à comprendre, directement issu du lieu de stage.

Cependant, la production finale fera apparaître à la fois des éléments de réflexion émanant du binôme et des éléments de réflexion de chaque étudiant en soins infirmiers. De plus initier à la méthodologie de la démarche de recherche de manière concrète peut permettre à l'étudiant de s'inscrire s'il le souhaite dans une logique universitaire et poursuivre son cursus en développant un travail de recherche.

Intégrer un dispositif initiant les étudiants à la prévention primaire

L'institut de formation organise la mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en soins infirmiers.

Ceux-ci seront formés aux enjeux de la prévention primaire par l'élaboration et la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics cibles.

L'équipe pédagogique a articulé ce projet en tenant compte de la progression entre les unités d'enseignements des semestres 2 et 3. Ainsi les contenus des enseignements autour de la santé publique du semestre 2 seront des prérequis à la réalisation de ce service sanitaire.

Le service sanitaire visera les UE 1.2 S3 « Santé publique » et 4.6 S3 « Soins préventifs éducatifs ». La réalisation d'actions sera mise en œuvre durant le stage du semestre 3.

S'ouvrir aux pratiques professionnelles en dehors du territoire

ERASMUS+

Le programme Erasmus+ dans lequel s'engage l'institut de formation permet la mise en œuvre de la mobilité internationale en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur. Cette proposition est faite aux étudiants en soins infirmiers de 2ème année. Cette mobilité est réalisable à partir du semestre 5 et n'intéresse, à l'heure actuelle, que le stage.

STAGE PROJET PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER

L'ouverture de l'IFMS vers le monde est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux étudiants en soins infirmiers de réaliser leur stage de projet professionnel en fin de semestre 6 dans des pays étrangers en dehors du dispositif d'ERASMUS +.

Cette possibilité prend en compte le projet de l'étudiant infirmier et son niveau d'acquisition de compétences. Elle est soumise à validation d'un collectif (réfèrent de suivi pédagogique, coordinateurs de stage et équipe de direction) après examen du projet rédigé.

Valoriser, reconnaître

Appartenir à un corps professionnel c'est être reconnu :

- Au sein de l'institut de formation :
 - Exposition de travaux d'apprenants.
 - Présentations par les étudiants ayant effectué un stage à l'étranger de leur retour d'expérience à l'ensemble de la promotion et à l'équipe pédagogique.
 - Organisation, par les apprenants, de tables rondes, de forums, de moments conviviaux.

- Au sein de l'institution hospitalière :
 - Présentation de travaux de démarche d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) au Centre Hospitalier de Béziers dont certains peuvent être réinvestis institutionnellement.
 - Intégration d'apprenant à des projets hospitaliers comme le « Flash'n'Lab » Hackathon présentant un intérêt pédagogique.
- Au niveau local, régional et national :
 - Intégration à des projets locaux de santé publique.
 - Présentation de productions écrites auprès de comités régionaux ou nationaux représentant la profession en vue de participation à des concours (travail de fin d'études pour les étudiants en soins infirmiers, analyse de situations relationnelles pour les élèves AS et AP).
 - Publication de séquences pédagogiques innovantes par des formateurs dans des revues professionnelles et présentation lors des salons professionnels.

Travailler la pluri-professionnalité

La mise en œuvre du référentiel pour les formations AS et AP favorise la mutualisation des deux formations.

Il s'agit de développer des compétences spécifiques et communes pour permettre à chacun de se construire une identité professionnelle s'inscrivant dans un cadre de pluri-professionnalité et répondre aux différents besoins de la population.

L'objectif est de partager les expériences, les ressources et les connaissances de chacun de manière à permettre une rencontre d'idées, tout en s'appuyant sur les valeurs telles que le respect et la responsabilité. Ce dispositif est favorisé par l'articulation des référentiels AS et AP qui ont des modules communs et une organisation de l'alternance cours stages concomitante.

6.3. LE ROLE DES ACTEURS DANS CETTE MISE EN ŒUVRE

Le formateur et le professionnel de terrain aident l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle. Ils l'accompagnent dans sa professionnalisation et renforcent ce processus par la mise en exergue d'une appartenance à une institution, une promotion, une profession.

L'APPRENANT

Il a des expériences, un passé, des connaissances qui interviennent dans sa façon d'apprendre et qui doivent être exploités.

Acteur de sa formation, il va apprendre en se confrontant à un problème et tenter de le résoudre seul ou en confrontant ses idées avec celles des autres apprenants.

Responsable, autonome, il sera aidé dans la construction de son parcours de formation par le formateur qui mettra en place des situations pédagogiques et des méthodes adaptées à son apprentissage.

L'apprenant acteur s'engage dans son parcours de professionnalisation en s'impliquant dans sa formation tant au niveau individuel que collectif.

LE FORMATEUR/LA FORMATRICE

Le formateur permet à l'apprenant de devenir un professionnel capable :

- D'acquérir des compétences professionnelles,
- D'assumer sa responsabilité dans son champ de compétence,
- D'assurer des soins de qualité, en complémentarité avec les différents partenaires,
- De progresser personnellement et professionnellement,
- De s'inscrire dans un processus d'évolution constant.

Le formateur :

- Facilite l'émergence des ressources, des expériences et des capacités de questionnement des apprenants et les aide à réfléchir sur l'action,
- Se situe dans une aide au questionnement, au cheminement et non obligatoirement à l'attente d'une réponse à ce questionnement,
- Guide l'apprenant dans sa réflexion en tenant compte de ses capacités, de ses aptitudes et de ses choix,
- Favorise l'émergence d'un projet professionnel en harmonie avec le projet personnel,
- Stimule chez l'apprenant la curiosité pour favoriser la recherche, la créativité,
- Aide l'apprenant à mobiliser les connaissances dans un souci d'autonomie, de progression pour les adapter à chaque situation,
- Aide l'apprenant à développer son sens critique pour argumenter, se positionner, s'affirmer, prendre des initiatives,
- Propose des méthodes de travail et facilite leur appropriation. Il aide l'apprenant à développer son raisonnement professionnel, à formuler des hypothèses diagnostiques, à identifier les actions soignantes pertinentes,

- Evalue les niveaux d'acquisition de l'apprenant et valide ses capacités, dans le cadre de sa progression, vers les compétences professionnelles de fin de formation,
- Est garant de la cohérence et de la continuité dans les apprentissages tout au long du déroulement de la formation,
- Est un médiateur à deux niveaux
 - o Entre le savoir et les apprenants (c'est lui qui connaît l'objectif visé et qui animera le conflit socio cognitif dans ce sens)
 - o Entre les apprenants eux-mêmes (c'est lui qui anime le conflit socio cognitif et gère les prises de paroles des apprenants)
- Est un communicateur, catalyseur, il doit favoriser la communication dans le groupe d'apprenants et créer les conditions d'un bon échange (spatiales, consignes...).



LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

Les professionnels de terrain permettent à l'apprenant de devenir un professionnel capable :

- De mobiliser des connaissances en situation réelle
- D'être réflexif
- De réaliser des soins de qualité
- De s'auto évaluer

Ils l'accompagnent dans

- L'acquisition des compétences
- L'explicitation des situations et du vécu de stage
- La construction de son identité professionnelle

Ils le guident dans

- La réflexion professionnelle
- Ses recherches et sa progression

7. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE RENTREE 2023

7.1. ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

(cf annexe II – tableau de l'alternance)

FORMATION INFIRMIERE

➤ SEMESTRE 1 :

Le stage du semestre 1 de 5 semaines est positionné après 11 semaines d'enseignement théorique. Des ateliers de simulation permettent à l'étudiant de confronter ses représentations avant la mise en stage. De plus cette période permet à l'apprenant d'acquérir les notions nécessaires à son apprentissage clinique.

➤ SEMESTRE 2 :

Le choix est fait d'organiser le stage en **deux périodes de 5 semaines afin d'utiliser le vécu en stage pour l'ancrage des connaissances**, la mobilisation des savoirs au service des compétences et **développer l'adaptabilité**.

➤ SEMESTRE 3 :

Le stage de 10 semaines est organisé en 7 semaines, positionnées au début du semestre pour l'utiliser comme levier d'apprentissage. Les trois semaines restantes, sont organisées en fin de semestre 3, et sont réservées au Service Sanitaire En Santé (SSES) afin de permettre à l'étudiant de travailler en mode projet en étant libéré des autres contraintes du semestre. Mettre en œuvre une démarche de santé publique demande un investissement et une implication personnelle.

➤ SEMESTRE 4 :

Le positionnement du stage en une **partie au milieu du semestre permet l'utilisation du vécu pour faciliter les apprentissages et une mobilisation effective des acquisitions** sur les terrains.

➤ SEMESTRE 5 :

Le stage de 10 semaines est maintenu en une seule période au milieu du semestre, il permet ainsi la professionnalisation pour des étudiants en dernière année de formation. De plus ce stage laisse la possibilité de réaliser un stage en dehors du pays dans le cadre du dispositif Erasmus +.

➤ SEMESTRE 6 :

L'organisation des stages est maintenue en deux périodes (7 et 8 semaines), incluant le stage de projet professionnel. La première partie étant privilégiée pour la réalisation du travail de fin d'études.

FORMATIONS AS/AP

Le choix est d'organiser une alternance identique entre les deux formations afin de permettre une mutualisation des temps d'apprentissage théorique : 3 stages de 5 semaines en alternance avec des périodes de cours de 5 à 6 semaines et un stage de professionnalisation de 7 semaines en fin de formation. La planification des cursus dispensés ou allégés est mise en œuvre pour faciliter l'intégration des savoirs et l'acquisition des compétences professionnelles.

7.2. ORGANISATION DES EQUIPES

Un coordinateur par année est en charge de la mise en œuvre de la formation en tenant compte de la cohérence pédagogique. Il est de ce fait responsable du projet d'unité d'intégration. Pour la responsabilité des unités d'enseignement et modules, chaque formateur est responsable d'un ou plusieurs UE/modules. Les équipes sont composées de 4 ou 5 formateurs.

Concernant l'apprentissage clinique, une formatrice doctorante est en charge de la politique de stage et l'accompagnement des professionnels sur le terrain.

Une formatrice est en référence des dispositifs de mise en stage.

Ce dispositif permet d'avoir une collaboration plus des contacts rapprochés et efficace avec les terrains. Privilégier un interlocuteur est un plus pour l'accompagnement.

La plateforme informatique collaborative est l'outil de référence en ce qui concerne la mise en place d'un enseignement à distance, la nécessité d'accessibilité des cours dans le cadre d'Erasmus, la mise à disposition des contenus pédagogiques aux étudiants, la réalisation d'évaluation à distance sur support informatique.

7.3. DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité mise en œuvre dans l'institut sera présentée aux apprenants.

La démarche concernant la déclaration d'événements indésirables sera présentée à la rentrée pour une mise en œuvre durant la formation.

La mise à jour et le réajustement des procédures sont organisés et planifiés par le comité de pilotage, avec la participation des différents groupes de travail déjà constitués. L'inscription dans la démarche de qualité QUALIOPi est un gage pour les différents acteurs de formation.

7.4. ORGANISATION PRATIQUE RENTREE 2023-24

L'enseignement en distanciel est réfléchi comme une alternative, un complément au dispositif présentiel classique un axe de développement de l'autonomie des apprenants. Dans ce cadre les apprenants doivent pouvoir assurer un suivi en disposant d'un matériel informatique.

7.5. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS. REFERENCE DE STAGES

La formatrice en charge de la coordination clinique accompagne les professionnels en charge de l'encadrement sur les terrains pour mettre en œuvre une politique de stage concertée.

Une formatrice coordinatrice de stage accompagne les équipes soignantes dans la structuration de la formation clinique, au service de la professionnalisation des apprenants et facilite le partenariat IFMS et terrains de stage.

Accompagner les équipes soignantes au service de la professionnalisation des apprenants :

- S'assurer de la qualification des stages (livret d'accueil, charte d'encadrement, convention, professionnels qualifiés).
- Redéfinir et harmoniser le modèle du livret d'accueil en ligne.
- Réactualiser les livrets d'accueil des apprenants dans les structures qui accueillent les apprenants de l'IFMS du CH de Béziers.
- Identifier les situations professionnelles (du plus simples au plus complexes) et construire le parcours de stage en lien avec le niveau d'apprentissage.
- Accompagner les professionnels soignants dans la construction d'outils pédagogiques en fonction des besoins du service et de ses ressources.

Former les professionnels de terrain.

- Former les professionnels à l'accompagnement pédagogique et à l'évaluation.
- Former les professionnels de santé à l'analyse des pratiques professionnelles en lien avec les attendus des référentiels de formation
- Développer la formation au tutorat
- Accompagner les tuteurs dans l'analyse de leurs pratiques.

Développer la collaboration entre les formateurs responsables du suivi pédagogique et les professionnels de terrain.

- Assurer le relai entre les professionnels de terrains, les étudiants et les formateurs responsables du suivi pédagogique.
- Gérer les difficultés d'organisation et d'encadrement en stage.

7.6. APPROCHE PEDAGOGIQUE

Les dispositifs et méthodes pédagogiques sont de ce fait au-delà du transmissif, basés sur la simulation, la réflexivité, l'enseignement clinique. Il s'agit de construire des savoirs professionnels et de développer des compétences.

Nos axes de développement concernent :

- Le déploiement de méthodes innovantes issues du connectivisme,
- L'approche pluri professionnelle, notamment dans la mise en œuvre du SSES,
- La logique de déclinaison des unités intégratives en regard des intentions pédagogiques de chaque semestre.

Test de Positionnement

Dès le début de la formation chaque apprenant passe un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de calcul de base, de langue française et approche logique. Ce test a pour objet d'aider les formateurs à mieux cibler et organiser l'accompagnement pédagogique.

FORMATION INFIRMIERE

Le concept qui suit sur l'ensemble des semestres est celui de **l'acculturation au service de**

la professionnalisation. Celui-ci se décline en concordance avec des concepts plus spécifiques de chaque semestre.

Le Semestre 1 : ACCOMPAGNER à l'émergence des représentations professionnelles, en s'appuyant sur l'expérientiel, le vécu, et en développant le questionnement et l'analyse de pratique.

- Accompagner, guider vers l'observation, le raisonnement, l'analyse
- Faciliter l'acquisition des ressources en situations simples
- Faire émerger les capacités individuelles au service du collectif
- Développer l'étonnement, le questionnement en travaillant notamment sur les représentations par l'immersion précoce
- Initier à la réflexivité

Le concept emblématique du S1 : **ACCOMPAGNEMENT** en lien avec les UE et la **compétence 3** : « accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »

Le Semestre 2 : DEVELOPPER LE RAISONNEMENT CLINIQUE, AMORCER LA

CONSTRUCTION des représentations professionnelles.

- Poursuivre la conscientisation de ses émotions, de ses représentations et valeurs personnelles en regard des attendus professionnels
- Faire évoluer ses représentations de la formation vers des représentations professionnelles
- Poursuivre le développement des capacités de questionnement et d'observation pour analyser et comprendre des situations de travail ; en groupe et en individuel.
- Devenir un étudiant plus autonome et acteur de sa formation.

Le concept emblématique du S2 : **VULNERABILITE** en lien avec la **compétence 1** : « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier » et les UE s'y référant.

Le semestre 3 : RENFORCER LE RAISONNEMENT clinique infirmier, **DEVELOPPER la démarche projet**, ouvrir l'étudiant à une approche de public différent (SSES) ; ancrer des bases relationnelles, favoriser **L'AUTONOMIE**

- Elaborer des projets de soins personnalisés à partir de situations professionnelles réelles, de plus en plus complexes au cours de l'année (notion de progressivité dans l'apprentissage) ;
- Former à partir de l'étude de situations –problèmes et solliciter le questionnement professionnel des étudiants ;
- Favoriser l'esprit critique, la réflexion et la recherche des connaissances nouvelles, essentielle pour comprendre chaque situation ;
- Susciter le « conflit sociocognitif » lors des travaux de groupe (prérequis à la prise de décision en équipe) ;
- Former à la « démarche projet » et transférer ces acquis au niveau des UE 1.2 ; 3.2 ; 4.6 ; 5.3.
- Accompagner à la mise en œuvre d'un projet d'action de prévention primaire auprès d'une population service sanitaire des étudiants en santé).

Les concepts emblématiques du semestre 3 : **AUTONOMIE, PREVENTION** en lien avec la **compétence 2** : « concevoir et conduire un projet de soins » et la **compétence 6**

« Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »

Le semestre 4 : POURSUIVRE L'ACQUISITION DE LA DEMARCHE PROJET. DEVELOPPER LA DEMARCHE REFLEXIVE. ACCOMPAGNER LA PRISE DE DECISION ;

- Mobiliser les acquis méthodologiques supports de la réflexion lors de l'étude des situations professionnalisantes dans les domaines spécifiques suivants :
 - o Soins éducatifs auprès de patients et encadrement de stagiaire
 - o Dilemme éthique dans les soins
 - o Gestion des risques liés aux soins
 - o Gestion de situations d'urgence
 - o Pathologies dégénératives en lien avec les priorités de santé aujourd'hui en France
- Sensibiliser au repérage des signes d'agression et de violence faites aux femmes
- Initier à la démarche recherche en apportant la méthode à mettre en œuvre au semestre 6.

Les concepts emblématiques du semestre 4 : **ENCADREMENT et EDUCATION THERAPEUTIQUE** en lien avec les UE, la **compétence 5** : « initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » et la **compétence 10** : « informer, former des professionnels et des personnes en formation ».

Un automatisme d'apprentissage par les situations est favorisé tout au long de cette année par l'ensemble des formateurs et par le biais des UE et de l'UI (Unité d'Intégration). Les étudiants pourront s'approprier cet automatisme intellectuel et le transposer aux situations réelles étudiées en stage. Les séances d'enseignement clinique suivront cette même dynamique.

Le semestre 5 : ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DE STATUT D'ETUDIANT A INFIRMIER DEBUTANT. METTRE EN EXERGUE LA NOTION DE RESPONSABILITE.

- Se situer personnellement dans un comportement professionnel de communication et être capable de réajuster son positionnement
- Analyser sa prise de décision en situations complexes
- Faire émerger son projet professionnel

Les concepts emblématiques du semestre 5 : **RESPONSABILITE et ACCULTURATION PROFESSIONNELLE** en lien avec la **compétence 4** : « mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique » et la **compétence 9** : « organiser et coordonner les interventions soignantes » et les U.E. s'y référant.

L'approche organisationnelle de la mise en œuvre de soin pluridisciplinaire dans le cadre de la prise en charge d'un secteur de patients est un élément fort de ce semestre mettant l'accent sur la posture et la responsabilité de l'apprenant

Le semestre 6 : ANCRAGE DU PROJET PROFESSIONNEL. INITIATION A LA RECHERCHE. DEVELOPPER LA CULTURE QUALITE.

- Initier un travail de recherche
- Participer à des actions institutionnelles dans le cadre de l'amélioration des pratiques professionnelles

Le concept emblématique du semestre 6 : **PROFESSIONALISATION** en lien avec **la compétence 7** : « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle » et **la compétence 8** : « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques » et les U.E. s'y référant. Ce semestre composé de 15 semaines de stage doit permettre à l'étudiant de finaliser son projet professionnel et se projeter dans un exercice infirmier avec compétence.

FORMATIONS AS/AP :

L'intention est de mettre en œuvre un dispositif andragogique permettant l'émergence de compétences. La mutualisation entre les deux formations est une force pour les apprenants qui développent des approches communes et spécifiques des professions d'accompagnement, du prendre soin.

7.7. MISE EN ŒUVRE APP - ENSEIGNEMENT CLINIQUE - 2023

Les APP et les enseignements cliniques durant le stage sont réalisées par les référents de suivi pédagogique (RSP) ou les formateurs d'année. Ce temps permet au formateur référent ou non de suivre l'apprenant dans sa capacité réflexive afin de l'accompagner dans le processus de professionnalisation. Chaque apprenant trace son cheminement professionnel sur son portfolio.

7.8. MISE EN ŒUVRE DU SUIVI PEDAGOGIQUE – 2023

L'accompagnement des apprenants répond à un dispositif précis et spécifique mis en œuvre à l'institut. (Cf. document suivi pédagogique).

A l'IFMS du CH de Béziers, le suivi pédagogique vise l'accompagnement de l'apprenant au cours de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle. Il l'aide à construire son projet professionnel, son identité professionnelle. Il facilite le processus de professionnalisation de l'apprenant.

Cette démarche nécessite de poser la réflexivité et l'auto analyse au cœur du dispositif d'accompagnement afin que l'apprenant devienne un praticien réflexif.

Le suivi pédagogique ; C'est l'accompagnement de l'apprenant :

- Dans le parcours de construction des compétences tant en stage qu'en institut de formation.
- En fonction des aléas de son itinéraire particulier.
- En appui sur les différents feedbacks que constituent les évaluations théoriques et cliniques.
- Dans la construction de son projet professionnel

Il se décline différemment tout au long du cursus de formation en fonction des besoins de l'apprenant, de son niveau d'apprentissage, en favorisant une posture d'apprenant acteur autonome dans son apprentissage.

En fonction des besoins et des situations spécifiques des apprenants une étroite collaboration avec l'équipe de direction est nécessaire.

MODALITES :

Le suivi pédagogique est assuré par le **réfèrent de suivi pédagogique (RSP)** qui, désigné en première année, va accompagner l'étudiant en soins infirmiers pendant 3 ans dans la mesure du possible ; il est l'interlocuteur prioritaire.

Chaque réfèrent pédagogique est responsable du suivi pédagogique d'environ 20 apprenants que ce soit en formation AS/AP ou en soins infirmiers.

Cet accompagnement se décline

- Collectivement :
 - Favorise le conflit socio cognitif
 - Crée un collectif, un groupe d'appartenance
- Individuellement :
 - favorise l'autoévaluation
 - Favorise l'émergence d'un climat de confiance
 - Crée les conditions propices à la motivation de l'apprenant

Ce suivi est retranscrit sur des supports individuels spécifiques (Cf. BL Scolarité). Des éléments recueillis, tant par les cadres formateurs que les professionnels de terrain concernant l'apprentissage de l'apprenant, peuvent être partagés en équipe afin d'optimiser le suivi pédagogique.

Le suivi pédagogique est structuré autour de 3 questions clefs que se pose l'apprenant :

- Où en suis-je de mes acquisitions ? (Savoirs et savoir-faire enseignés dans les différentes UE)
- A quelles situations dois-je me confronter pour approfondir et développer la construction de mes compétences ?
- Comment est-ce que j'apprends ? (Métacognition)

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI PEDAGOGIQUE

Chaque réfèrent présente le suivi pédagogique à son groupe d'apprenants, les différents temps qui le constituent et l'organisation. Il se présente, énonce son rôle et sa posture de formateur pédagogique

□ L'entretien individuel de connaissance :

Réalisé avant le 1° jour de stage par le RSP en présentiel

Il a pour objectif de permettre au réfèrent pédagogique de connaître et comprendre l'apprenant dans ce qu'il est, ce qu'il veut devenir. Il est systématique en début de formation et également lors d'une reprise de scolarité ou de redoublement.

L'entretien repose sur :

- Le parcours scolaire
- L'expérience professionnelle
- Les motivations
- Le projet professionnel

- L'identification des ressources, des difficultés et des contraintes de l'étudiant
- L'identification de son profil cognitif
- Le vécu de sa semaine d'immersion et l'évocation de ses représentations.

□ **Préparation du stage : généralités et méthode d'approche :**

Présentation :

- la formation clinique, objectifs, types de terrain de stage, protocole d'accueil.
- Les différents outils nécessaires au suivi d'acquisition des compétences de l'apprenant tel que le portfolio sont présentés et commentés par **la coordinatrice de stage et formateurs de 1 A** avant le départ en stage. (2h en promo ou ¼ de promo).

- La méthode d'ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

La méthodologie, les attendus sont repris dans le cadre de l'unité d'enseignement méthodologique du semestre 1 (UE 6.1)

Distribution **par un Cadre de Santé Formateur (CSF) de l'année** des différents documents en lien avec le stage : Planification des horaires, bilan de stage, acquisition des compétences, ordre de missions...

□ **Préparation de stage : spécificités :**

Temps groupal avec le RSP 2 ou 3 heures, en présentiel,

- Travail sur le livret d'accueil :

Il s'agit du travail à partir des typologies de stage, appropriation du livret d'accueil, échange, réponses aux questions, interrogations des apprenants suite à leur visite sur le site de l'IFMS ou plateforme collaborative, utilisation du livret d'accueil

- Construction des objectifs de stage et lien avec le livret d'accueil

L'apprenant travaille en individuel pour construire les objectifs de stage. Il prépare la fiche d'objectifs : points forts, points à approfondir et objectifs de stage à partir des livrets d'accueil des services, et de leur niveau de progression dans la formation. Il le fait avant le départ en stage, sur du temps personnel. Il communique ses objectifs au RSP avant le RDV.

Temps individuel avec le RSP présentiel ou distanciel

Les formateurs recevront en suivi individuel les apprenants pour valider les objectifs de stage, par mail ou visio avant le départ en stage :

- Prendre connaissance des objectifs de stage et les réajuster si besoin en fonction du parcours et des bilans antérieurs de chaque apprenant.
- Validation des objectifs
- Signature non obligatoire du portfolio par le RSP

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des apprenants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants. Le stage doit permettre aux étudiants :

- D'acquérir des connaissances,
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qu'importe
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences.
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants,

Les besoins de l'étudiant sont formalisés dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation, connus des personnes qui guident les étudiants, dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage. Les objectifs de stage sont négociés, **au cours de la première semaine de stage avec le tuteur**, à partir des ressources **du lieu du stage**. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'apprenant.

En cas de difficultés d'apprentissage pour un apprenant, le maître et/ou le tuteur ou tutrice de stage sont informés de la situation afin d'accompagner au mieux, en collaboration avec le RSP, l'apprenant dans ses acquisitions.

□ **Durant le stage**

Lors de chaque **stage deux temps d'accompagnement spécifiques sont organisés avec le RSP ou un autre formateur** :

- **Un temps d'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)** (sauf pour le semestre 1 où l'APP est réalisée dans le cadre de l'UE 6.1)

« ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé, à partir du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER et AGIR (dans l'à-venir) * »

Définition : L'analyse des pratiques professionnelles (APP) est un processus mental et intellectuel visant, à partir de situations vécues, à réfléchir sur sa pratique et à conceptualiser afin d'en tirer des enseignements permettant le transfert à d'autres situations.

Objectif : Faire évoluer les représentations de l'apprenant et lui permettre de construire des représentations professionnelles

La démarche réflexive se caractérise par la distance critique que prend toute personne sur son action pour en représenter le sens et l'origine.

Le travail d'analyse permet à l'apprenant de questionner et de remettre en question son système de représentations et de faire une lecture différente de la situation présentée.

Le processus réflexif passe par 6 étapes (à chacune d'elle correspond une méthode) : 1. Prendre de la distance (Ecrire : l'apprenant écrit et cible sa situation)

2. Verbaliser (Questionner : il se questionne)

3. Analyser (Interpréter : il émet des hypothèses de compréhension)

4. Conceptualiser (Organiser : il organise ses idées)
5. Théoriser (Documenter : il se documente)
6. Transférer (Généraliser : il généralise ce qu'il a appris sur d'autres situations)

Le RSP contribue à l'analyse des pratiques de l'apprenant. Il développe la pratique réflexive et la recherche de sens. Il amène l'apprenant à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser sa pratique. L'enjeu de l'APP est de donner à l'apprenant la possibilité de reconstruire sa compréhension des situations vécues ou de ses actions, de reconfigurer ses savoirs, pour permettre la prise en compte de la complexité de l'action et pour élargir le registre des réponses possibles. C'est un processus au service de la professionnalisation.

Le dispositif comprend deux modalités :

- 1 APP réflexive groupale à l'IFMS ou en visio : le groupe analyse à partir d'une ou plusieurs situations de stage amenées par les apprenants en utilisant la méthode de GEASE. Le nombre d'apprenants peut varier en fonction des moments ou situations (de 3 à 7 apprenants).

Le RSP communique un calendrier, via la plateforme collaborative, aux groupes d'étudiants avant le départ en stage. Ce temps est inclus dans le temps de stage.

- 1 analyse de situation ou d'activités **accompagnée par le professionnel de stage**. L'apprenant prend une situation ou activité qu'il a observée et qui suscite chez lui un questionnement. Il en fait une analyse (QQOQCP : Qui Quand Ou Quoi Comment Pourquoi) au regard des éléments attendus dans le portfolio et il les retranscrit. Celle-ci sera le point de départ de l'échange avec le professionnel. La fiche du portfolio sera signée par le professionnel à la suite de cet temps d'accompagnement à l'analyse.

➤ **Un temps d'enseignement clinique (EC) :**

Ce temps est réalisé sur le lieu de stage ou en Visio **sans préparation préalable** à partir d'un acte ou activité de soins réalisé avant la rencontre. Il s'agit d'un temps d'EC par stage. Ce temps peut être mené **soit par le RSP soit par un autre formateur en fonction des besoins ou du contexte**.

« L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. »

Pendant les temps de stage l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles.

La relation pédagogique en milieu clinique pourrait s'axer sur :

- L'aide à la recherche de sens dans l'expérience en stage
- L'intégration, la mise en lien des différents domaines de connaissances (ressources des compétences)
- Le raisonnement clinique
- Les compétences : lien entre semestre, théorie, stage....

- L'autoévaluation : préparation réflexion au regard de son niveau d'apprentissage
- Les ressources ou difficultés développés dans le stage
- Le vécu émotionnel : comment le travailler professionnellement
- Le niveau d'intégration des savoirs au regard de la compétence du semestre.

□ **Retour stage : avec le RSP 1 heure par apprenant**

Le RSP suit le parcours d'apprentissage de l'apprenant et l'accompagne dans sa progression d'acquisition des compétences.

- Il inscrit l'apprenant dans une démarche d'autoévaluation.
- Il accompagne l'apprenant dans la construction de l'identité professionnelle.
- Il dispose de la feuille de stage (bilan de stage - évaluation des compétences) qui renseigne sur l'acquisition des compétences et apporte des éléments sur le comportement de l'apprenant en stage (commentaires écrits par le tuteur). Il dispose également du Portfolio qui permet d'évaluer :
 - o La progression de l'étudiant
 - o L'acquisition des activités en lien avec la spécificité du terrain de stage
- Il évalue la posture réflexive et la capacité à transférer de l'étudiant. Il doit s'assurer du temps de présence (80%) en stage. Le RSP guide la démarche d'apprentissage en fonction des acquisitions et des évaluations de l'étudiant. Il a la possibilité de modifier la ligne de stage.

- **Temps 1 :**

Préparation de l'entretien par l'apprenant : Par écrit, sur du temps personnel, Cet écrit porte sur les objectifs de stage formulés avant le départ en précisant leur atteinte ou non, les moyens mis en œuvre par l'apprenant pour y parvenir ou les arguments qui explicitent la non atteinte des objectifs fixés. Il est à l'usage des apprenants et peut être récupéré par les formateurs.

- **Temps 2 :**

Entretien : il a pour but, de permettre à l'étudiant de se repérer dans son apprentissage. Il conduira à l'élaboration d'une fiche de synthèse rédigée par le formateur référent et qui sera partagée avec lui. La synthèse de l'entretien sera tracée dans le logiciel de suivi de scolarité. Au terme de cet entretien des objectifs pour le stage à venir sont identifiés.

L'absence de la présentation de la feuille bilan de stage par l'apprenant à cet entretien remet en question la réalisation du bilan.

Le référent pédagogique signifie, en fin d'entretien, à l'apprenant s'il proposera ou non à la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) l'attribution des ECTS liés au stage.

□ **Résultats. Post CAC réalisé par le RSP**

Après l'affichage des résultats suite à la CAC, les apprenants qui n'ont pas acquis les ECTS sont contactés ou reçus individuellement par le référent. Les relevés de notes peuvent être envoyés par mail aux apprenants.

Ce temps de rencontre n'est pas obligatoire pour les étudiants qui ont acquis tous les ECTS mais il reste possible.

- Au niveau théorie :

En ce qui concerne la non acquisition des ECTS relatifs à la théorie :

Le temps d'échange consiste à communiquer sur les résultats obtenus, l'explication que peut apporter l'apprenant (auto-évaluation).

Une aide peut être apportée à l'étudiant sur sa méthode de travail.

Les copies sont consultables après la CAC (cf. procédure évaluation écrite)

- Au niveau des stages :

En ce qui concerne la non acquisition des ECTS relatifs au stage :

Il s'agit de reprendre les éléments de l'entretien réalisé au retour du stage, de communiquer les décisions de la CAC concernant les objectifs et les modalités de réajustement : nature du complément de stage durée, programmation.

À tout moment de la formation un entretien d'accompagnement pédagogique peut être organisé à la demande de l'étudiant ou du RSP

□ Dispositif de suivi d'un stage complémentaire :

Lorsqu'un apprenant doit réaliser un stage complémentaire de session 2 ou 3, celui-ci est accompagné de manière spécifique par un formateur.

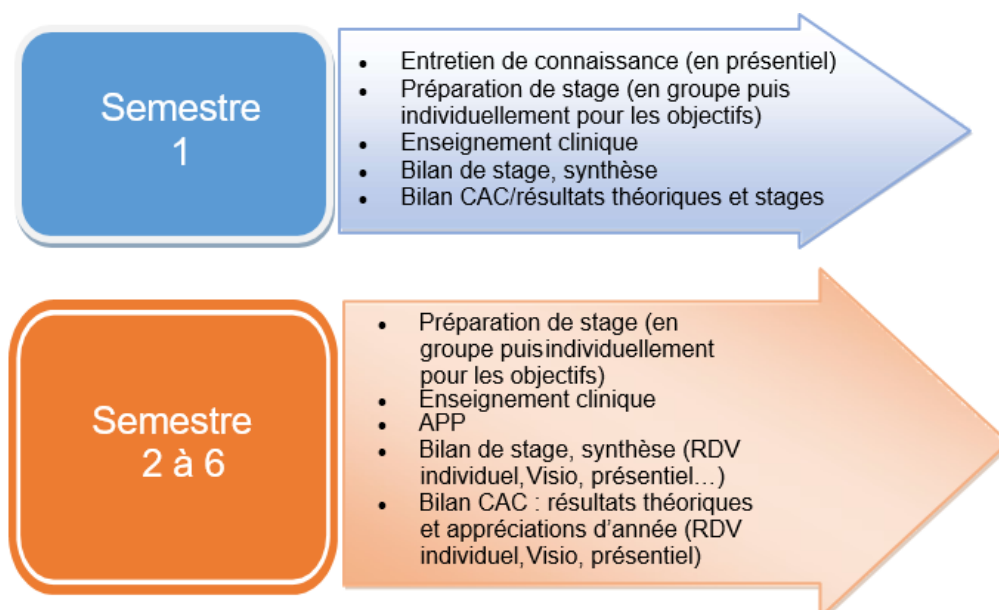
Les objectifs sont posés avec le RSP et exposé au maître de stage afin de cibler l'accompagnement au plus juste.

Des rencontres hebdomadaires sur le lieu de stage sont prévues avec l'apprenant et le RSP ou un autre formateur afin de suivre l'évolution de l'apprentissage et de répondre aux besoins de celui-ci. Des bilans avec le tuteur sont également prévus en milieu et fin de stage et autant que nécessaire.

□ Bilan d'année

Un entretien de bilan d'année suit le bilan de stage, il concerne :

- La synthèse des acquisitions de compétences, des actes, activités de l'année,
- La rédaction de l'appréciation d'année. Celle-ci est tracée dans BL Scolarité. Lors du bilan du semestre 4 le RSP demande à l'apprenant d'argumenter son projet de stage de projet professionnel. Il croise le bilan de compétences de formation avec le projet professionnel de l'étudiant et l'accompagne dans un choix le plus pertinent possible. Le RSP trace une synthèse de cet entretien sur BL Scolarité et transmet aux coordinatrices de stage l'argumentation du souhait de stage de projet professionnel.



-
-

L'Entretien de mise au point ou de recadrage

Il vise à signifier à l'apprenant le désaccord du formateur lié à un comportement ou une attitude non admissible, non conforme aux règles institutionnelles et professionnelles ou au règlement intérieur.

Le compte-rendu de l'entretien est consigné par écrit, communiqué à l'apprenant pour signature et scanné sur BL Scolarité. Une information et un double du compte rendu sont communiqués à la direction.

ANNEXE I

Références législatives et réglementaires

1/ Formation

1.1 / Accès à la formation et organisation des études :

IDE

- Arrêté du 31 Juillet 2009 (Modifié notamment par les arrêtés des 26 Septembre 2014, 18 Mai 2017, 17 avril 2018 et 13 décembre 2018)
- Articles D. 4311-16 à D. 4311-23 du code de la santé publique
- Articles D. 636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation nationale
- Circulaire interministérielle : DHOS/RH1/DGESIP/2009/208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard des prestations des œuvres universitaires
- Décret du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence

AS – AP

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 12 avril portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19

1.2 / Programme de formation :

IDE

- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Décret 2018-472 du 12 juin 2018, arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire des étudiants en santé et instruction 2018-260 du 27 novembre 2018
- Arrêté du **03 Janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

AS :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

AP :

- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

2/ Fonctionnement des instituts de formation

2.1 / Compétences respectives de l'Etat et de la région

- Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique
- Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique

2.2 / Fonctionnement des instituts de formation

- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2.3 / Autorisations des instituts de formation

- Arrêté du 31 Juillet 2009 Annexe 1 et 2

3/ Exercice de la profession

IDE

Code de la santé publique

- Partie Législative et réglementaire : Livre III- Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière
- Code de déontologie des infirmiers Décret N° 2016-1605 du 25 Novembre 2016
- Dispositions communes et compétences respectives de l'Etat et de la Région : Titre VIII

AS

- Article R 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R 431-2 à R 4391-7 du code de la santé publique

AP

- Article R. 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R. 4392-2 à R. 4392-7 du code de la santé publique

4/Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal

IDE

- Arrêté du 20 Mars 2012
- Arrêté du 19 Juin 2011

5/ Textes relatifs au contexte sanitaire

- Instruction du **18 Mars 2020** relative aux aménagements des modalités de formation pour les étudiants en santé suite à la crise sanitaire liée au COVID-19
- Arrêté du **29 Mai 2020** relatif aux aménagements de la formation en soins infirmiers et aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19
- Circulaire du **11 Juin 2020** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020
- Plan de continuité pédagogique, Fiche 10 – Hybrider la formation dans un contexte contraint - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Arrêté du **25 Juin 2020** relatif à l'adaptation des modalités d'admission aux aménagements de la formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus co

ANNEXE II

Lieu de stage (MAJ 05/07/2023)

ADMR BEZIERS NORD	7 ZAE l'Audacieuse		34480	MAGALAS
ADMR SSIAD BEZIERS OUEST	4 Place Ferrer		34310	CAPESTANG
AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	1 rue François Astier		34410	SERIGNAN
AIST ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE SANTE TRAVAIL BEZIERS HERAULT	79 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	BP 40080	34502	BEZIERS CEDEX
APEAI	Traverse de Colombiers		34500	BEZIERS
APEAI FAM ISABELLE MARIE	rue du puits d'amour		34310	QUARANTE
APSH 34 MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE CAMILLE CLAUDEL	Rue Hector Berlioz		34800	CLERMONT L'HERAULT
APSH 34 TERRITOIRE DES HAUTS CANTONS	PLAISANCE		34610	SAINT GENIES DE VARENSAL
ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE RECLASSEMENT SOCIAL	209 RUE GEORGES SEGUY		34080	MONTPELLIER
ASSOCIATION EMILE CLAPAREDE	24 bd maréchal de lattré de tassigny		34500	BEZIERS
ASSOCIATION JEAN GAILHAC	38 BD d'Angleterre		34500	BEZIERS
ASSOCIATION JEAN GAILHAC	DOMAINE DE POUSSEC		34600	FAUGERES
BEZIERS HAD PRIVE	37 avenue Enseigne ALBERTINI		34500	BEZIERS
CABINET CANAC - DOS SANTOS	5 rue tour du château		34448	PUIMISSON
CABINET INFIRMIER LIBÉRAL	6 rue de la Garde		34320	NIZAS
CABINET LIBERAL BENAVENT DELBOSC SAINT-MARTIN - Pôle médical	2 rue de grâce de Monaco		34300	AGDE
CABINET LIBERAL Dominique BARONI et SALVIGNOL Christophe	313 rue Jacques Balmat		34500	BEZIERS
CABINET LIBERAL ESPACE SANTE SERVIAN	6 rue du coussat		34290	SERVIAN
CABINET LIBERAL FOUILHE Audrey et JIMENEZ Brice	2 avenue de Béziers		34290	LIEURAN LES BEZIERS
CABINET LIBERAL FRADIN DE BELABRE/ SADKOWSKI	Pôle médical 313 rue Jacques BALMAT		34500	BEZIERS
CABINET LIBERAL GRIVOT/ BONARDI/BRU/DUPOUTS/VIDAL	17 QUAI DE L'ETANG		11430	GRUISSAN
CABINET LIBERAL INFIRMIER	4 rue du jeu de Ballon		34560	MONTBAZIN
CABINET LIBERAL Olivier LACROIX	14 avenue Occitanie		34760	BOUJAN SUR LIBRON
CABINET LIBERAL Ph.LAUQUET/ Michael THERMEA	10 avenue montauray		34490	LIGNAN/ORB
CABINET LIBERAL REVELLIN Thibaut	Bp 28		34500	BEZIERS CEDEX
CABINET LIBERAL RIMBAULT/MUSTIN	124 avenue georges clemenceau		34500	BEZIERS
CABINET URGENTISTE ALBERTINI	32 avenue Enseigne Albertini		34500	BEZIERS
CAMERON A SCHLUMBERGER COMPANY	plaine Saint Pierre	avenue Joseph Lazare CS 10620	34535	BEZIERS
CENTRE BOUFFARD VERCELLI	334 rue diego Velasquez	Pole de Santé Roussillon	66000	PERPIGNAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	54 rue Boieldieu	CS 658	34536	BEZIERS
CENTRE DE CONVALESCENCE LE COLOMBIER	2 Avenue Boissier		34240	LAMALOU LES BAINS
CENTRE DE REEDUCATION PETITE PAIX	Place de l'Eglise		34240	LAMALOU
CENTRE DE SOINS CSRE ALEXANDRE JOLLIEN	8 place de Gaulle	CS 23001	34240	LAMALOU LES BAINS
CENTRE HOSPITALIER ARNAUD DE VILLENEUVE	191 Avenue Doyen Gaston Giraud		34295	MONTPELLIER CEDEX 5
CENTRE HOSPITALIER BASSIN DE THAU	Boulevard Camille Blanc	BP 475	34207	SETE
CENTRE HOSPITALIER BEDARIEUX	Allée Noémie Bertomieu		34600	BEDARIEUX
CENTRE HOSPITALIER BEZIERS	2 rue Valentin Haüy		34500	BEZIERS
CENTRE HOSPITALIER CARCASSONNE	1060 Chemin de la Madeleine	CS 40001	11010	CARCASSONNE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER COSTE FLORET	5 av Georges Clémenceau - BP 3		34240	LAMALOU

CENTRE HOSPITALIER DE LEZIGNAN CORBIERES	Boulevard Pasteur	BP 204	11200	LEZIGNAN CORBIERES
CENTRE HOSPITALIER GUY DE CHAULIAC	80 avenue Augustin Fliche		34295	MONTPELLIER CEDEX 5
CENTRE HOSPITALIER LAPEYRONIE	371 av. Doyen Gaston Giraud		34295	MONTPELLIER CDX 6
CENTRE HOSPITALIER LODEVE	13 bd Pasteur	BP 70	34702	LODEVE CEDEX
CENTRE HOSPITALIER NARBONNE	Boulevard du Docteur Lacroix		11100	NARBONNE
CENTRE HOSPITALIER PEZENAS	22 rue Henri Reboul		34120	PEZENAS
CENTRE HOSPITALIER PORT LA NOUVELLE	150 rue frederic de girard		11120	PORT LA NOUVELLE
CENTRE HOSPITALIER SAINT JEAN	20 Avenue du Languedoc		66046	PERPIGNAN
CENTRE NEPHROCARE BEZIERS	130 rue du colonel dimitri Amilakvari		34500	BEZIERS
CENTRE SAINT PIERRE ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	Domaine Saint Pierre		34290	MONTBLANC
CLINIQUE CAUSSE	3 Traverse de Béziers	BP 4225	34440	COLOMBIERS
CLINIQUE CHAMPEAU	32 av Enseigne Albertini		34500	BEZIERS
CLINIQUE CLEMENTVILLE	25 rue de Clémentville		34070	MONTPELLIER
CLINIQUE DE REEDUCATION/ READAPTATION STER	9 avenue du Dr Ster		34240	LAMALOU LES BAINS
CLINIQUE DU SOUFFLE "LA VALLONIE"	800 avenue Joseph Vallot		34700	LODEVE
CLINIQUE LA PERGOLA	2 rue Ferdinand de Lesseps		34500	BEZIERS
CLINIQUE LE MELEZET	1482 RUE DE SAINT -PRIEST		34097	MONTPELLIER CEDEX 5
CLINIQUE LE VAL D'ORB	ZAE le monestier		34760	BOUJAN SUR LIBRON
CLINIQUE SAINT JEAN- SUD DE FRANCE	1 place de l'Europe		34430	ST JEAN DE VEDAS
CLINIQUE STELLA	Route de Verargues		34400	VERARGUES
CRECHE CONCEPT	609 montée des Pierres Blanches		34200	SETE
CRECHE DE FRANCE SAINT PRIVAT	2 RUE DE LA MARGERIDE		34760	BOUJAN SUR LIBRON
CRECHE LES BAMBINS DE BESSAN	Route de Montblanc		34550	BESSAN
CRECHE LES BOUZI-LOUPIOTS	avenue Alfred Bouat		34140	BOUZIGUES
CRECHE LES PITCHOUNETS	Cité des Castelsec		34120	PEZENAS
CRECHE MULTI ACCUEIL BULLES DE VIE	5 rue du Tunnel		34500	BEZIERS
CRECHE MUNICIPALE	Place Charles de Gaulle		34350	VALRAS PLAGES
CRECHES CCAS AGDE	Espace Mirabel		34300	AGDE
Crèche les SEPIOUS	Rue Pierre et Marie CURIE		34760	BOUJAN
ECOLE JEAN VIDAL	La liquière		34480	CABREROLLES
EEAP COSTE ROUSSE	43 avenue des Baronnes		34730	PRADES LE LEZ
EHPAD FOYER RÉSIDENCE CAPESTANG	Rue de Metz		34310	CAPESTANG
EHPAD JEANNE DELANOUE	Route de Cabrières D124		34320	FONTES
EHPAD L'OREE DU PECH	9 avenue de Béziers		34490	THÉZAN LES BÉZIERS

EHPAD LA MERIDIENNE	St Jean d'Aureilhan - montimaran		34500	BEZIERS
EHPAD LA POESIE	1 RUE AMILCAR CALVETTI		34200	SETE
EHPAD LA RENAISSANCE	123 chemin de Fonséranes		34500	BEZIERS
EHPAD LA RESIDENTIELLE	Lieu Dit Canto Gall, Avenue de Béziers		34440	COLOMBIERS
EHPAD LA ROSELIERE	Rue des Lavoirs	BP 17	34350	VENDRES
EHPAD LE NOUVEAU MANOIR	2 rue de la République		34410	SAUVIAN
EHPAD LES ACACIAS	762 AVENUE DE LA GARE		34480	MAGALAS
EHPAD LES FEUILLANTINES	40 rue Raoul Bayou		34500	BEZIERS
EHPAD LES FRERES DE FONSERANES	123 chemin de Fonsérane		34500	BEZIERS
EHPAD LES JARDINS D'EULALIE	Rue Marcel Pagnol	ZAC Les Arbousiers	34290	MONTBLANC
EHPAD LES JARDINS DE BADONES	Rue Joseph Fabre		34500	BEZIERS
EHPAD LES JARDINS DES TUILERIES	Boulevard du Progrès		34550	BESSAN
EHPAD LES JARDINS DU CANALET	1, rue Louis Dardé		34420	VILLENEUVE LES BEZIERS
EHPAD LES MEUNIERES	Pl.DEnfert Rochereau		34400	LUNEL
EHPAD LES TAMARIS	32 boulevard Général de Gaulle		34410	SERIGNAN
EHPAD LES TILLEULS	3 allée des Tilleuls		34490	MURVIEL LES BEZIERS
EHPAD LES TREILLES	Avenue Treilles		34610	SAINT GERVAIS SUR MARE
EHPAD LO SOLELH	46 avenue Albertini		34500	BEZIERS
EHPAD RESIDENCE LES LAVANDES	14 bis rue de la Lavande		34510	FLORENSAC
EHPAD RESIDENCE LOUIS FONOLL	Chemin Sainte Eulalie		34440	NISSAN LES ENSERUNES
EHPAD RESIDENCE RETRAITE RENAISSANCE MONTADY	4 rue des muriers		34310	MONTADY
EHPAD SAINT ANTOINE	17 rue du tunnel		34500	BEZIERS
EHPAD SAINTE CLOTILDE	avenue de Fauville en Caux		34720	CAUX
EHPAD TERRE BLANCHE	C.C.A.S de Maraussan	516 rue de Poussan	34370	MARAUSSAN
EHPAD VILLA CLEMENTIA	Rue Pierre Lattes	Les Cayrets	34300	AGDE
EPISODE	2 Bis Bld Perreal - Villa ALPHONSE MAS		34500	BEZIERS
FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LES COTEAUX DE SESAME - SESAME AUTISME OCCITANIE EST	ROUTE DE MARGON		34480	POUZOLLES
GROUPEMENT MAISONS DE RETRAITE DU ST CHINIANAIS	Quai la Trivalle		34360	SAINT CHINIAN
HOSPITALISATION A DOMICILE CLINIQUE PASTEUR	3 rue Pasteur		34120	PEZENAS
ICM	Parc Euromédecine	208 rue des Apothicaires	34298	MONTPELLIER CEDEX 5
IEM GALAXIE	157 avenue de Charlemagne		66700	ARGELES SUR MER
IFSI SERVICE SANITAIRE	21 Bd Kennedy		34500	BEZIERS
IME LES HIRONDELLES	11 avenue du stade		34410	SAUVIAN
IME LES HIRONDELLES NARBONNE ADAPEI 11	40 quai Vallière		11100	NARBONNE
INSTITUT SAINT PIERRE	371 avenue de l' Evêché de Maguelone		34250	PALAVAS LES FLOTS
LA MAISON DE SOL-N	16-18 avenue de la Gare		34440	NISSAN LEZ ENSERUNE

LA VILLA MOZART	5 rue georges bataille		34410	SERIGNAN
LE PECH DU SOLEIL	ZAE Le Monestié		34760	BOUJAN SUR LIBRON
MAIRIE DE BEZIERS SERVICE COMMUNAL DE SANTE	1 place Gabriel Perri		34500	BEZIERS
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE L'ENSOLEILLADE	Rue de la Parage Basse		34725	SAINT ANDRE DE SANGONIS
MISSION LOCALE BEDARIEUX	31 bis Rue Saint-Alexandre BP 3		34600	BEDARIEUX
MISSION LOCALE BEZIERS	9 rue d'Alger		34500	BEZIERS
MISSION LOCALE PEZENAS	Boulevard Jacques Monod		34120	PEZENAS
MULTI ACCUEIL Le Colombié	2 rue de l'Estacarède		34480	PUIMISSON
MUTUALITE FRANCAISE GRAND SUD	425 quai Louis le Vau	CS 79501	34264	MONTPELLIER CEDEX 2
POLYCLINIQUE DES TROIS VALLEES	4 route de Saint Pons		34600	BEDARIEUX
POLYCLINIQUE PASTEUR	3 rue Pasteur		34120	PEZENAS
POLYCLINIQUE SAINT PRIVAT	Rue de la Margeride	BP 90051	34761	BOUJAN SUR LIBRON
POLYCLINIQUE SAINT ROCH	560 avenue du colonel pavelet	CS 10999	34075	MONTPELLIER
POLYCLINIQUE SAINTE THÉRÈSE	6 Quai du Mas Coulet		34200	SETE
PRESENCE VERTE SERVICES	44 rue St Lazare	CS 59003	34967	MONTPELLIER CEDEX 2
PURPLE CAMPUS BEZIERS	308 rue Chiclana		34500	BEZIERS
RESIDENCE SENIOR DOMITYS LA MAJOLIQUE	29 rue du Bel Air		34500	BEZIERS
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	31 rue de Corneilhan		34500	BEZIERS
SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	150 rue super nova	service de santé et de secours médical	34570	VAILHAUQUES
SERVICE ENFANCE PARENTALITE BEZIERS	216 rue de monte cassino	parc saint jean d'aureilhan	34500	BEZIERS
SERVICE PETITE ENFANCE CRECHES MUNICIPALES	Pôle Yvette Chassagne	rue de la Cesse	11100	NARBONNE

ANNEXE III

ANNEXE IV



Version 1

Date d'application 28.08.2023

Réf : FTHEO SUPP 001

Responsabilité de conception et mise en œuvre des Blocs de Compétences Formation AS/AP

NOM DES COMPETENCES	FORMATEUR EN RESPONSABILITE DE CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE			
	PERIODE A T	PERIODE B T	PERIODE C T	PERIODE D T
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AS				
Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique</i> AS	RP			
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique</i> AS	RP			
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AP				
Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module</i> <i>spécifique AP</i>	CCH			
Module 1.bis – Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module</i> <i>spécifique AP</i>	CCH			
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique</i> AP	CCH			

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AS						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>			BA			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>			BA			
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			BA/RP/CCH/X ?			
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AP						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>			CCH			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>			CCH			
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			BA/RP/CCH/X ?			
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants						
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage					CCH RP X ?	
Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs					CCH RP X ?	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention						
Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés		RP				
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques						
Module 9. - Traitement des informations						BA/RP/CCH
Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques						BA/RP/CCH



Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 004

Responsable de conception et mise en œuvre des Unités d'Enseignement sur les 6 Semestres de la formation IDE

Unité d'enseignement	Date d'évaluation					
	S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 1 : SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT						
1.1 Psychologie, Sociologie, anthropologie						
1.2 Santé publique et économie de la santé			A.Beignon			
1.3 Législation, éthique, déontologie				L.Riffieux		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES						
2.1 : <i>Biologie fondamentale</i>						
2.2 : <i>Cycles de la vie et grandes fonctions</i>						
2.3 : <i>Santé, maladie, handicap, accidents de la vie</i>						
UE de Processus						
2.4 : <i>Processus traumatiques</i>						
2.5 : <i>Processus inflammatoires et infectieux</i>			D.Sacristan			
2.6 : <i>Processus psychopathologiques</i>					S. AUBRY	
2.7 : <i>Défaillances organiques et processus dégénératifs</i>				D.Sacristan		
2.8 : <i>Processus obstructifs</i>			D.Sacristan			
2.9 : <i>Processus tumoraux</i>					L. JAJKO	
2.10 : <i>Infectiologie, hygiène</i>						
UE Pharmacologie						
2.11 : <i>Pharmacologie et thérapeutiques</i>			D.Sacristan		D. FERAL	
Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODES						
3.1 : <i>Raisonnement et démarche clinique infirmière</i>						
3.2 : <i>Projet de soins infirmiers</i>			C.Lebrun			

3.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionalité			C.Lebrun		F. PONOMAREFF	
3.4 : Initiation à la démarche de recherche				L.Jajko		S. Aubry
3.5 : Encadrement des professionnels de soins				E.Vidal		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES INTERVENTIONS						
4.1 : Soins de confort et de bien-être						
4.2 : Soins relationnels			L.Riffieux		F. PONOMAREFF	
4.3 : Soins d'urgence				L.Riffieux		
4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical				D.Sacristan	F. PONOMAREFF	
4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques				A.Beignon		
4.6 : Soins éducatifs et préventifs			A.Beignon	A.Beignon		
4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie					S. AUBRY	
4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques						?

Unité d'enseignement	Date d'évaluation					
	S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIER						
5.1 – S1 : <i>Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i>						
5.2 – S2 : <i>Evaluation d'une situation clinique</i>						
5.3 – S3 : <i>Communication et conduite d'un projet</i>			E.VIDAL			
5.4 – S4 : <i>Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</i>				E.VIDAL		
5.5 – S5 : <i>Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</i>					L. JAJKO	
5.6 – S6 : <i>Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</i>						L. JAJKO
5.7 : <i>Optionnelle</i>					F. PONOMAREFF	F. PONOMAREFF

Unité d'enseignement	Date d'évaluation					
	S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 6 : METHODE DE TRAVAIL						
6.1 : <i>Méthodes de travail</i>						
6.2 : <i>Anglais</i>			D.Sacristan	D.Sacristan		

ANNEXE V



Version 1	Date d'application 28.08.2023	Réf : FTHEO SUPP 002
-----------	-------------------------------	----------------------

Calendrier évaluation AS/AP

DATE EVALUATION				
S1 = Session 1 ; S2 = Session 2				

BLOCS DE COMPETENCES	PERIODE A T	PERIODE B T	PERIODE C T	PERIODE D T
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AS

Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique</i> AS	S1 13/11/2023 S2 04/12/2023				
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique</i> AS					

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale AP

Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module</i> <i>spécifique AP</i>	S1 13/11/2023 S2 04/12/2023				
Module 1.bis – Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>Module</i> <i>spécifique AP</i>					
Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique</i> AP					

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AS

Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une					
--	--	--	--	--	--

personne <i>Module spécifique AS</i>			S1 23/02/2024			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>			S2 18/03/2024			
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			S1 01/03/2024 S2 18/03/2024			
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration AP						
Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AP</i>			S1 23/02/2024 S2 18/03/2024			
Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AP</i>						
Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée			S1 01/03/2024 S2 18/03/2024			
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants						
Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage					S1 06/05/2024 S2 24/05/2024	
Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs					02/05/2024 S2 24/05/2024	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention						
Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés			S1 09/02/2024 S2 04/03/2024			
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques						

Module 9. – Traitement des informations					S1 24/05/2024 S2 07/06/2024
Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques					

Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 003

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EVALUATIONS FORMATION IDE

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 1 : SCIENCES HUMAINES SOCIALES ET DROIT						
1.4 <i>Psychologie, Sociologie, anthropologie</i>						
1.5 <i>Santé publique et économie de la santé</i>			Semaine 3 : 19/01/2024 Session 2 : semaine 27/28			
1.6 <i>Législation, éthique, déontologie</i>				Semaine 23-27		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 2 : SCIENCES BIOLOGIQUES ET MEDICALES						
2.1 : <i>Biologie fondamentale</i>						
2.2 : <i>Cycles de la vie et grandes fonctions</i>						
2.3 : <i>Santé, maladie, handicap, accidents de la vie</i>						
UE de Processus						
2.4 : <i>Processus traumatiques</i>						
2.5 : <i>Processus inflammatoires et infectieux</i>			Semaine 2 : 9/01/2024 Session 2 : semaine 27/28			

2.6 : Processus psychopathologiques					13/10/2024	
2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs				Semaine 23-27		
2.8 : Processus obstructifs			Semaine 2 : 9/01/2024 Session 2 : semaine 27/28			
2.9 : Processus tumoraux					11/01/2024	
2.10 : Infectiologie, hygiène						
UE Pharmacologie						
2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques			Semaine 2 : 8/01/2024 Session 2 : semaine 27/28		11/01/2024	
Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 3 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES FONDEMENTS ET METHODES						
3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière						
3.2 : Projet de soins infirmiers			Semaine 2 : 11/01/2024 Session 2 : semaine 27/28			
3.3 : Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionalité			Semaine 2 : 11/01/2024 Session 2 : semaine 27/28		02/02/2024 à 12h	
3.4 : Initiation à la démarche de recherche				Semaine 23-27		
3.5 : Encadrement des professionnels de soins				Semaine 23-27		

Unité d'enseignement	Date d'évaluation S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 4 : SCIENCES ET TECHNIQUES INFIRMIERES INTERVENTIONS						
4.1 : Soins de confort et de bien-être						
4.2 : Soins relationnels			Semaine 50 : 15/12/2023 et Semaine 2 : 11/01/2024 Session 2 : semaine 27/28		Semaine 5 (sur convocation)	
4.3 : Soins d'urgence				Semaine 23-27		
4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical				Semaine 23-27	Semaines 42-43-44 46-47 49-50	
4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques				Semaine 23-27		
4.6 : Soins éducatifs et préventifs			Semaine 2 : 08/01/2024 et Semaine 5 Session 2 : semaine 27/28	Semaine 23-27		
4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie					13/10/2024	
4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques						

Unité d'enseignement	Date d'évaluation					
	S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 5 : INTEGRATION DES SAVOIRS ET POSTURE PROFESSIONNELLE INFIRMIER						
5.1 – S1 : <i>Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i>						
5.2 – S2 : <i>Evaluation d'une situation clinique</i>						
5.3 – S3 : <i>Communication et conduite d'un projet</i>			Semaine 2 : 11/01/2024 Session 2 : semaine 27/28			
5.4 – S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires				Semaine 23-27		
5.5 – S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins					26/01/2024	
5.6 – S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles						
5.7 : Optionnelle					19/01/2024 à 12h	

Unité d'enseignement	Date d'évaluation					
	S1 = session 1 ; S2 = session 2					
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
UE 6 : METHODE DE TRAVAIL						
6.1 : Méthodes de travail						

6.2 : Anglais			Semaine 2 Session 2 : semaine 27/28	Semaine 23-27		
----------------------	--	--	---	---------------	--	--

Le document servant de convocation aux épreuves précisant date, lieu, heure, modalités sera posté sur THEIA et affiché à l'IFMS au plus tard 15 jours avant les épreuves.

ANNEXE VI



Version 1

Date d'application 04.09.2023

Réf : FTHEO SUPP 005

Organisation du Temps Personnel Guidé en formation IDE

	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4	SEMESTRE 5	SEMESTRE 6
	60h	41h	55h	54h	50h	40h

AXE 1 : Vie de formation – temps institutionnels (temps / étudiant)

Accueil promotion rentrée scolaire	4h		3h		3h	
Inscriptions administratives	15 min		15 min		15 min	
Temps d'intégration inter-promotions	4h		4h		4h	
Plateforme de communication avec promotion	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Présentation des intentions de semestre	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Bilans en promotion de fin de semestre : CAC, satisfaction	30 min	30 min	30 min	30 min	30 min	30 min
Information sur les conditions de présentation au DEI					5min	5min
Elections des représentants des étudiants	1h		1h		1h	
Présentation des stages (coord de stage)	2h		1h		1h30 (+ stage PP)	
total	13h45	2h30	11h45	2h30	12h15	2h30

AXE 2 : Le suivi pédagogique

Entretien individuel de connaissance	1h					
Préparation collective au stage Organisation du départ en stage+ vérification documents	3h	3 h	2h	1h	1h	1h
Préparation individuelle au(x) stage(s)	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Séance d'APP	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Séance d'enseignement clinique	1h-2h	1h-2h	1h-2h	1h-2h	1h-2h	1h-2h
Bilan post stage	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Bilan post CAC	45 min	45 min	45 min	45 min	45 min	
	10h-11h	10h	10h	10h	10h	8h
AXE 3 : Travail individuel guidé (pour le semestre)						
Travail demandé en lien avec les UE du semestre						
	36h	29h	33h	41h	28h	30h